



RAPPORT D'ACTIVITE



l'INSTITUTION et la Vie Associative...	3
La Gouvernance de l'Udaf 82	4
Le Conseil d'administration	4
Le suivi du Plan Local de Développement Associatif	5
Les Représentations départementales.....	6
La vie des représentations départementales.....	8
Psychologie – Sociologie et Droit de la Famille	8
Grands Equilibres Economiques et Sociaux.....	10
Etablissements publics de santé	15
Vie Quotidienne.....	16
Habitat et Cadre de vie	16
Les Associations familiales	18
les SERVICES...	19
Pôle Mandats Judiciaires	20
L'activité des services de Protection Judiciaire des Majeurs.....	20
Les mesures MJAGBF	22
Le service des administrations ad hoc et des tutelles aux biens des mineurs	23
Le service des enquêtes civiles	23
Pôle Famille.....	25
Espace Médiation Famille.....	25
Point Conseil Budget	26
Violences Intrafamiliales	27
Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)	28
Information et soutien aux tuteurs familiaux	29
Prévention de la radicalisation	30
Conseiller Numérique France Services.....	31
Pôle Logement	32
Hébergement d'Urgence (HU)	32
InterMédiation Locative (IML)	33
InterMédiation Locative - BPI.....	33
InterMédiation Locative – Violences intrafamiliales.....	33
InterMédiation Locative des déplacés Ukrainiens	33
Résidence accueil	34
Maison-relais	34
Conseillère en Insertion Professionnelle	34
Action Logement.....	35
Contrat d'Engagement Jeune – Jeune en rupture.....	36
Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)	36
Dispositif D'Jaz	37

l'INSTITUTION et la Vie Associative...

La Gouvernance de l'Udaf 82

Le Conseil d'administration

BUREAU

RENIER Xavier	Président
GUINVARCH André	Vice-Président
VALADIE Gilles	Vice-Président
LOYER Pierre	Trésorier
DUPLOUY Aurélie	Secrétaire Générale

AUTRES MEMBRES

<i>ACHAHBOUN Fatima</i>	<i>Administratrice</i>
<i>DEJEAN Odile</i>	<i>Administratrice</i>
<i>FRAUX Jeanine</i>	<i>Administratrice</i>
<i>GALIBERT Jean-Paul</i>	<i>Administrateur</i>
<i>LACOTTE Michel</i>	<i>Administrateur</i>
<i>LASSERRE Sandrine</i>	<i>Administratrice</i>
<i>MOLINARI Christian</i>	<i>Administrateur</i>
<i>RAYNAL Geneviève</i>	<i>Administratrice</i>
<i>RENAUD Patrick</i>	<i>Administrateur</i>
<i>VALADIE Florine</i>	<i>Administratrice</i>
<i>VIEILLAME Lygie</i>	<i>Administratrice</i>

Le suivi du Plan Local de Développement Associatif

Le PLDA de l'Udaf 82 a été travaillé par le bureau en 2018 et 2019, et validé par le CA le 22/10/2019.

Il s'inscrit dans la démarche de développement associatif que l'Udaf du Tarn et Garonne s'est engagée à suivre, afin notamment d'accroître la crédibilité du mouvement associatif familial et à développer l'implication de nouvelles familles dans les initiatives portées par les associations familiales.

L'action de rédaction et de mise en œuvre du PLDA est inscrite au plan d'action 2018-2025 du projet associatif (G1).

Le plan d'action alors rédigé se déroule de 2018 à 2025. Ses quatre grandes orientations sont :

- REACTIVER ; c'est-à-dire redynamiser et consolider les relations que l'Udaf peut avoir avec ses associations adhérentes,
- ANIMER en suscitant une dynamique et une réelle vie associative à travers la création d'outils d'animation,
- PROSPECTER en associant de nouvelles structures familiales à l'union,
- ACCUEILLIR ces nouvelles associations dans notre réseau Udaf.

Les Représentations départementales

PSYCHOLOGIE - SOCIOLOGIE ET DROIT DES FAMILLES

COMMISSIONS ET COMITÉS		REPRÉSENTANT
Conseil de Famille	T S	Mme BRUNET Mme TASCA - BELVEZE
Commission d'Agrément Adoption	T S	Mme TASCA - BELVEZE Mme GUZIEWICZ
Centre Départemental de l'Enfance et Famille	T	Mr MICHELIN
Conseil départemental de prévention de la délinquance, dérives sectaires et violences faites aux femmes	T	Mr MICHELIN

GRANDS EQUILIBRES ECONOMIQUES ET SOCIAUX

COMMISSIONS ET COMITÉS		REPRÉSENTANT
Caisse d'Allocations Familiales	T	Mme DUPLOUY Mr LOYER Mme MALLEVILLE Mr SUERES
	S	Mme FRAUX Mme RAYNAL
Comité départemental des services aux familles (CDSF)	T	Mme ACHAHBOUN
	T	Mme DOS SANTOS
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	T	Mme RAYNAL
	S	Mme LUCAS
Caisse de la Mutualité Sociale Agricole	T	Mme CRUBILE
<u>CCAS / CIAS</u>		
BESSENS	T	Mr BERTOIGNA
SEPTFONDS	T	Mme BLAGNY
ALBIAS	T	Mme BORI
MOISSAC	T	Mme CASTRO
VALENCE D'AGEN	T	Mr CRISTIN
MONTECH	T	Mr FILMOTTE
VERDUN SUR GARONNE	T	Mr GACE
MONTAUBAN	T	Mr GALIBERT
CAYLUS	T	Mme GHIBAUDO
GRISOLLES	T	Mme JAN
CAUSSADE	T	Mr LEBOURDAIS
REALVILLE	T	Mme MOLINES
NEGREPELISSE	T	Mr PRADINES
CASTELSARRASIN	T	Mr SUERES
LAFRANCAISE	T	Mme ROUMAT
Commission des Usagers de l'hôpital de CAUSSADE	T	Mme VIEILLAME
Commission des Usagers de la clinique Cave	T	Mr RENAUD
Commission des Usagers de la clinique Pont de Chaumes	T	Mr MATAYRON
	S	Mme VIEILLAME
CODAMUPS (suppléant : le directeur)	T	Mr GUINVARCH
Conseil Territorial de Santé 82	T	Mr GUINVARCH
Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)	T	Mr MOLINARI
	S	Mr GUINVARCH

VIE QUOTIDIENNE

COMMISSIONS ET COMITÉS		REPRÉSENTANT
Commission locale des transports publics particuliers de personnes	T S	Mr GALIBERT Mme VIEILLAME
Commission de surendettement	T S	Mr VALADIE Mr RENIER
Commission Consultative des Services Publics Locaux (Numérique)	T S	Mr MICHELIN Mr VALADIE

HABITAT ET CADRE DE VIE

COMMISSIONS ET COMITÉS		REPRESENTANT
Commission d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)	T S	Mr GALIBERT Mr MICHELIN
Tarn et Garonne Habitat (O.P.H.)	T	Mr RENIER
Commission Départementale de Conciliation sur le Logement	T S	Mr GALIBERT Mr GUINVARCH
Commission de suivi du centre d'incinération de déchets ménagers de Montauban	T S	Mr VALADIE Mr LLAMATA

Psychologie – Sociologie et Droit de la Famille

CONSEIL DE FAMILLE

Titulaire : Mme BRUNET

Le Conseil de Famille s'est réuni 7 fois en 2024. La représentation de l'Udaf a été effective à toutes les réunions. En 2024, 34 enfants ont le statut de pupille de l'Etat et 1 pupille est né dans le secret.

66 situations ont été examinées.

Nous recevons les notes de synthèses concernant les enfants via le dispositif RESANA, ce qui facilite la consultation des dossiers sans avoir à se déplacer et permet à chacun d'avoir connaissance de chaque situation avant la réunion.

Une moyenne de 9,42 situations de pupilles ont été examinées par le Conseil de Famille.

Les complexités des situations des enfants nous ont amené à nous interroger régulièrement sur le devenir des jeunes et les solutions envisagées. En effet pour certains pupilles présentant des troubles importants, des solutions d'accueil pérennes sont difficiles à trouver, et des montages pas forcément sécurisés sont mis en place. Des lieux d'accueil adaptés manquent.

Deux pupilles nés dans le secret en 2023 ont été confiés en vue d'adoption et le Conseil de Famille a autorisé le dépôt par les futurs de la requête en vue d'adoption plénière.

Le Conseil de Famille est très vigilant sur la situation des jeunes pupilles qui pourraient être confiés en vue d'adoption.

COMMISSION AGREMENT DE L'ADOPTION

Titulaire : Mme TASCA - BELVEZE

En 2024, la commission d'agrément s'est réunie 5 fois.

5 dossiers de demande d'agrément ont été examinés : 4 ont reçu un avis favorable et 1 a reçu un avis défavorable.

CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Titulaire : M. MICHELIN

En 2024, il y a eu 4 réunions de la Commission de surveillance. Outre les attributions « classiques » de la Commission (vote des budgets, décisions de fonctionnement), 2024 a été marquée par la présentation et validation du projet d'établissement 2024 – 2029. Il est important de présenter les perspectives du CDEF.

Le projet est rédigé pour une période de cinq ans (CASF, art. L. 311-8). Il est constamment interrogé en fonction des besoins du secteur de la protection de l'enfance et du territoire. Des évolutions pourront être apportées en fonction de l'avancée des projets de redimensionnement de l'offre d'accueil. Les observations et constats faits dans les rapports d'activités, dans les groupes de travail internes et par les évaluations externes amènent à dégager des orientations stratégiques pour les cinq ans à venir.

L'objectif étant de mieux répondre aux besoins repérés :

1. Le renforcement des services d'accueil et d'accompagnement des usagers ;
2. L'adaptation de l'accueil des mineurs aux problématiques nouvelles ;
3. L'adaptation de l'offre de l'espace visites (déploiement sur le territoire et capacité à répondre aux besoins actuels).

Parallèlement à ces objectifs en faveur du public accueilli, les enjeux institutionnels porteront sur :

- La qualité des conditions de travail et la prévention des risques psychosociaux ;
- Le soutien des compétences ;
- L'accueil de nouveaux professionnels au sein de l'établissement ;
- Le développement technologique.

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES AUX DROITS

Titulaire : M. RENIER

Le CDAD de Tarn-et-Garonne (Conseil Départemental d'Accès au Droit) a pour mission de garantir l'accès au droit à tous, en particulier aux populations précaires et aux jeunes, dans un département rural. En 2024, il a déployé une offre variée d'accès au droit généraliste et spécialisé, tout en renforçant ses actions de formation et de communication.

Organisation et moyens

- Renouvellement de la convention constitutive : Depuis avril 2023, la durée du groupement est illimitée, avec élargissement des pouvoirs de l'assemblée générale.
- Budget : Les recettes ont progressé de 13 %, mais un déficit de 17 551,67 € est constaté. Les dépenses sont principalement liées aux charges salariales (78 %).
- Personnel : Le CDAD dispose de 2 assistants de justice, 1 directrice en CDI, et 1 juriste en CDD à temps partiel.

Actions développées

Accès au droit généraliste

- Points-justice (PJ) : 34 lieux de permanence, dont 10 en présentiel et 24 en France services. Les permanences ont permis de renseigner 3 040 personnes.
- Consultations gratuites : 99 personnes ont bénéficié de consultations d'avocats et 36 de notaires.
- Partenariats : Collaboration avec le Conseil départemental, les centres sociaux, et la Mission Locale pour toucher les populations précaires.

Accès au droit des jeunes

- Passeport EDUCDROIT : Expérimentation auprès de jeunes pour sensibiliser au harcèlement et à la responsabilité juridique.
- Ateliers et forums : Participation au Forum des métiers, Forum des droits de l'enfant, et journées d'accompagnement à la majorité. 139 jeunes ont été touchés par ces actions.

Accès au droit spécialisé

- Points-justice spécialisés : Déployés pour les victimes d'infractions pénales (16 personnes renseignées), les détenus (29 personnes), et les populations précaires.
- Parcours VIF : Prise en charge individualisée de 22 femmes victimes de violences intrafamiliales.
- Caravane du casier judiciaire : Sensibilisation de 188 jeunes sur les conséquences des inscriptions au casier judiciaire.
- Journées Olympe de Gouges : Ateliers sur les libertés fondamentales des femmes, mobilisant 24 participantes.

Actions de formation

- Valeurs de la République et laïcité (VRL) : Formation de 17 agents publics et animation d'ateliers pour les jeunes.
- Formation des agents France services : 20 agents formés sur la thématique « *Je suis confronté à un litige* ».

Communication

- Site internet : Actualisation régulière avec fiches pratiques et documents juridiques.
- Événements : Participation à la Journée nationale de l'accès au droit (18 personnes touchées), la rentrée des seniors (35 personnes), et la Nuit du droit (130 participants).

Bilan global

En 2024, le CDAD a touché 3 781 personnes à travers ses actions d'accès au droit, de formation, et de sensibilisation. Il a renforcé son maillage territorial et ses partenariats pour répondre aux besoins spécifiques des populations locales.

Perspectives pour 2025

- Maintien des points-justice : Création d'un nouveau point-justice à Beausoleil.
- Actions pour les jeunes : Déploiement du passeport EDUCDROIT dans plusieurs établissements scolaires.
- Prévention de la radicalisation : Organisation de représentations théâtrales et ateliers de sensibilisation.
- Conférences-débats : Thématiques sur l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations.

Le CDAD poursuivra ses efforts pour garantir un accès au droit inclusif et adapté aux besoins du département.

Grands Equilibres Economiques et Sociaux

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Titulaires : Mme DUPLOUY - M. LOYER – Mme MALEVILLE – M. SUERES

En 2024 :

4 conseils d'administration

12 commissions secours et prêts (aides individuelles)

4 commissions d'action sociale (aides aux partenaires)

3 commissions de recours amiable

Action Sociale

- 2024 : Augmentation des fonds locaux (+25,05%) pour répondre aux besoins des allocataires. Les aides aux partenaires augmentent (+18,21%), tandis que les aides aux familles sur fonds propres diminuent légèrement (-6,38%).
- Investissements : Aides pour la création ou rénovation de structures comme crèches inclusives et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement).

Service Public Petite Enfance

- Objectifs : Développement de places d'accueil collectif, soutien aux assistantes maternelles, et amélioration de la qualité des modes d'accueil.
- Rôle des communes et EPCI : Autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant à partir de 2025.

Enfance et Jeunesse

- Développement des ALSH et lieux ressources pour les jeunes.
- Inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs.
- Création d'un pôle ressources handicap.

Parentalité

- Création de lieux ressources parentalité et élargissement des horaires des LAEP (Lieux d'Accueil Enfant-Parent).
- Soutien aux parents en situation de séparation ou de violences conjugales (nouvelle prestation AVVC).

Logement

- Adaptation des conventions non-décence et élargissement du dispositif "Permis de louer".
- Soutien à la création de foyers pour jeunes travailleurs.

Focus sur la Prestation AVVC (Aide Universelle d'Urgence aux Victimes de Violences Conjugales)

Objectif : Soutenir financièrement les victimes de violences conjugales pour leur permettre de s'éloigner rapidement de leur domicile.

Mise en place :

- Créée par la loi du 28 février 2023.
- Entrée en vigueur le 28 novembre 2023.

Forme de l'aide :

- Subvention (non remboursable) : Pour les victimes avec des revenus inférieurs ou égaux à 150% du SMIC net.
- Prêt sans intérêt (remboursable) : Pour les victimes avec des revenus supérieurs à 150% du SMIC net.

Montant de l'aide :

- Variable selon les ressources et le nombre d'enfants à charge.
- Montant moyen : 855 € (entre 240 € et 1 330 €).

Modalités de versement :

- Paiement unique sous 3 à 5 jours ouvrés.
- L'aide peut être versée sur le compte de la victime ou d'un tiers.

Accompagnement complémentaire :

- Pendant 6 mois, la victime peut bénéficier des droits et aides liés au RSA et d'un accompagnement socio-professionnel par le Conseil départemental.

Cette prestation vise à offrir une réponse rapide et efficace aux victimes pour les aider à se mettre en sécurité. En 2024, entre le 28 novembre 2023 et le 31 octobre 2024, **166 paiements** de l'Aide Universelle d'Urgence aux Victimes de Violences Conjugales (AVVC) ont été effectués en Tarn-et-Garonne.

Perspectives 2025

Prévisions de hausse des financements pour les prestations de service, bonus territoriaux, et aides spécifiques comme le complément inclusif

Passage à compter de mars 2025 au Dispositif de Ressources Mensuelles (DRM) pour simplifier les déclarations des allocataires et réduire les indus.

Aides sur fonds propres :

- Augmentation globale : Les aides aux familles sur fonds propres augmentent de 10,67% (+113 200 €) par rapport à 2024.
- Temps libre des familles : Augmentation de 6,02% (+36 100 €), notamment grâce à une hausse des aides aux vacances (+25,11%).
- Logement et habitat : Forte augmentation de 45,45% (+100 000 €), liée à de nouveaux critères comme l'augmentation des montants pour l'équipement mobilier et ménager.

Nouveautés :

- Aide pour les enfants en situation de handicap : Création d'une aide sur critère pour les départs en vacances des enfants en situation de handicap.
- Aide à la location de véhicule : Nouvelle aide sur critère pour les familles avec un quotient familial inférieur à 820 €, avec un montant d'aide de 12 € par jour.

Ces évolutions visent à mieux répondre aux besoins des familles, notamment en matière de logement, vacances, et soutien aux enfants en situation de handicap.

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Titulaire : Mme RAYNAL

Les conseils d'administration se sont tenus les 30 avril, 24 juin et 20 décembre 2024.

Rencontre des 13 Présidents d'Occitanie le 3 mai 2024 à Albi.

La 1^{re} motion débattue sera celle des franchises, augmentation de 1 à 2€.

La 2^{de} motion abordée sera celle de la pénurie des médicaments et le ralentissement des mises sur le marché de nouvelles molécules.

Très bon résultat de la CPAM de Tarn et Garonne : 2^{de} position sur un total de 102 CPAM. Ce positionnement révèle la qualité de service qui est le fruit du travail collectif des services de la Caisse. Pour rappel, la Caisse se positionnait à la 10^{de} place en 2022.

Du 24 au 26 avril 2024, **Opération bus du cœur des femmes** sur l'Esplanade des Fontaines à Montauban. La CPAM a participé à cette opération, il s'agit d'un dispositif national porté par la fondation "Agir pour le cœur des femmes". Les équipes du Département santé ont contribué à la réussite de cet événement en envoyant plus de 10 000 invitations aux femmes concernées. Le centre d'Examens de Santé présent a accueilli environ 200 personnes et planifié une centaine de RDV pour effectuer un bilan de prévention santé.

Inauguration de la maison France Service de Montech. Il s'agit d'un territoire dense et dynamique sur lequel ce dispositif n'était pas présent jusque-là.

Mobilisation de l'Assurance Maladie dans le champ de la prévention.

Engagement de l'assurance Maladie en matière de prévention. Les actions se concentreront sur quatre axes prioritaires de santé publique :

- *La progression du dépistage du cancer.*
- *L'amélioration de la couverture vaccinale.*
- *La mobilisation autour de la santé de l'enfant.*
- *Le déploiement des bilans de prévention chez les adultes.*

Le 6 septembre, signature officielle du contrat Territorial de Santé mentale en présence de M. Didier JAFFRE, Directeur Régional de l'ARS.

La Caisse primaire à participer à la rentrée des Seniors.

Les agents et conseillers CPAM ont participé au côté de la CAF et CARSAT à la 3^{ème} édition du salon des Maires à Castelsarrasin.

Bilan 2024 des pénalités financières :

En 2024, le nombre de pénalités financières tous publics confondus s'élève à 24 (15 en 2023) dont 2 requérant la convocation de la Commission des pénalités. Cette augmentation est notamment marquée par une hausse significative des fraudes relatives à l'invalidité et aux indemnités journalières. Cela représente un montant total de 97 724€.

Action Sanitaire et Sociale :

La dotation paramétrique 2024 pour l'Action Sanitaire et Sociale s'élève à 366 000€ auxquels s'ajoutent 38 940€ au titre du report 2023. Les dépenses prévisionnelles au 31/12/2024 devrait atteindre 400 257€ traduisant un très bon exécuté de l'enveloppe allouée. Une augmentation notable du nombre de bénéficiaires ayant accès à une couverture complémentaire. Faible utilisation de l'aide pour l'activité physique adaptée. Une utilisation partielle des aides aux soins. L'attribution de subvention dans le cadre d'appels à projets généralistes notamment sur l'accès aux droits et aux soins.

ASP 82 :

- 2 projets du Secours Populaire, l'un autour de la santé et du sport pour 1600€ et l'autre concernant la prévention journée des oubliés de la santé pour 1000€.
- Un projet porté par la Croix Rouge pour la prise en charge de transport vers le soin des personnes isolées 3 000€ ont été proposés.
- Un projet présenté par les FRANCAS autour de l'extension de loisirs nomades sur Caussade et Beaumont de Lomagne : 12 250€.
- Un projet de l'APAS pour soutenir l'organisation d'un séjour pour les aînés : 5 000€.
- Subvention de 10 000€ proposée par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale à destination du fonds de compensation du Handicap pour l'année 2025.
- Reconduction pour 2026 de la subvention au dispositif de Coordination des violences intrafamiliales. Ce dispositif, porté par l'Udaf et financé en partie par la CPAM, l'ARS et la Préfecture, vise à offrir un soutien aux personnes victimes de violences intrafamiliales en mettant à leur disposition un intervenant spécialisé. Une subvention annuelle de 12 000€ a déjà été approuvée par le Conseil pour les années 2023 à 2025. La reconduction de la subvention de 12 000€ pour l'année 2026 a été approuvée.

Le Conseil approuve à l'unanimité la motion de solidarité et soutien en direction de Mayotte.

Le Conseil donne délégation à la CASS pour étudier une aide à Mayotte en 2025.

La CPAM de Tarn et Garonne sera représentée à la commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ainsi qu'au sein de Fonds Départemental de Compensation du Handicap.

CAISSE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Titulaire : Mme CRUBILE

Les conseils d'administration se sont tenus les 8 février, 26 avril, 5 juillet, 16 septembre et 18 novembre 2024.

Principaux points abordés sur l'année :

- Propositions d'embauche de médecins du travail
- Changement de Présidence déléguée pour le département du Lot
- Approbation du budget 2024 par la caisse centrale MSA
- Nomination d'un médecin du travail, Chef du service SST à effet du 1^{er} mai 2024
- Recrutement de deux médecins du travail et recrutement d'un médecin-conseil
- Etat des lieux de la relation de service de la Caisse
- Adoption du projet stratégique « MSA 2030 »
- Présentation du Plan local de maîtrise des risques 2024
- Validation du recrutement d'un médecin-conseil
- Premier bilan de l'émission définitive des cotisations 2024
- Calendrier d'appel de cotisations 2025

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE

Titulaire : M. GUINVARCH

En Occitanie, un Conseil Territorial de Santé est installé dans chacun des 13 territoires de démocratie sanitaire de la région correspondant au département. Le CTS est une instance de démocratie en santé qui a pour objet de veiller à conserver la spécificité des dispositifs et des démarches locales de santé fondées sur la participation des habitants.

En 2024, deux réunions en plénière, avril et septembre, quatre réunions de Bureau en janvier, avril, septembre et novembre, une réunion de la commission des usagers en mars, une réunion du comité Romain Jacob avec la présence de Pascal Jacob en Juin, et la signature en septembre du PTSM (Projets Territoriaux de Santé Mentale).

Le Conseil Territorial de Santé a surtout travaillé sur le Projet Régional de Santé (PRS) et plus particulièrement sur le schéma territorial de santé du département avec la validation des actions prioritaires pour l'année.

Le CTS a eu à se prononcer sur la révision du PRS 3, volet médecine d'urgence et en particulier sur le nouveau dispositif, les antennes de médecine d'urgence, qui contrairement au service d'urgence, ne sont ouvertes que 12h par jour. Le centre hospitalier de Moissac est concerné dans le Tarn et Garonne. Cette révision du PRS 3 portait également sur quelques modifications non prises en compte lors de l'élaboration du PRS sur l'offre de soins, en particulier pour la chirurgie oncologique.

Enfin le CTS a eu à se prononcer sur les zonages concernant l'installation des dentistes, kinésithérapeutes et des sages-femmes. Ces zonages définissent les zones sous dotées et celles qui sont prioritaires avec une aide financière à l'installation.

CODAMUPS-TS

Titulaire : M. GUINVARCH

Le CODAMUPS-TS a pour mission de veiller à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente, à l'organisation de la permanence des soins et à son ajustement aux besoins de la population. Il s'assure de la coopération des personnes physiques et morales participant à l'aide médicale urgente, au dispositif de la permanence des soins et aux transports sanitaires.

L'organisation de la Permanence Des Soins Ambulatoires PDSA repose sur une régulation médicale des appels assurée par des médecins libéraux volontaires. Cette régulation permet d'orienter chaque appelant vers la juste prestation médicale que son état requiert et, si nécessaire, de solliciter un médecin de garde dit "effecteur". La déclinaison régionale des modalités d'organisation de la PDSA sont définies dans le cadre d'un cahier des charges régional. La PDSA concerne les plages horaires de 20h à 22h en semaine, les samedis après-midi et les dimanches.

En 2024, la réunion en présentiel a été annulée et remplacée par une consultation par mail des membres du CODAMUPS sur le tableau de garde ambulancière pour le premier semestre 2025.

COLLEGE DEPARTEMENTAL DU FONDS DE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE

Titulaire : M. GUINVARCH

Le FDVA 2 a pour objet de contribuer au développement de la vie associative en attribuant aux associations un soutien financier sous forme de subventions destinées :

- au financement global de l'activité d'une association.
- à la mise en œuvre de projets ou d'activités que l'association a initiés, définis et créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population.

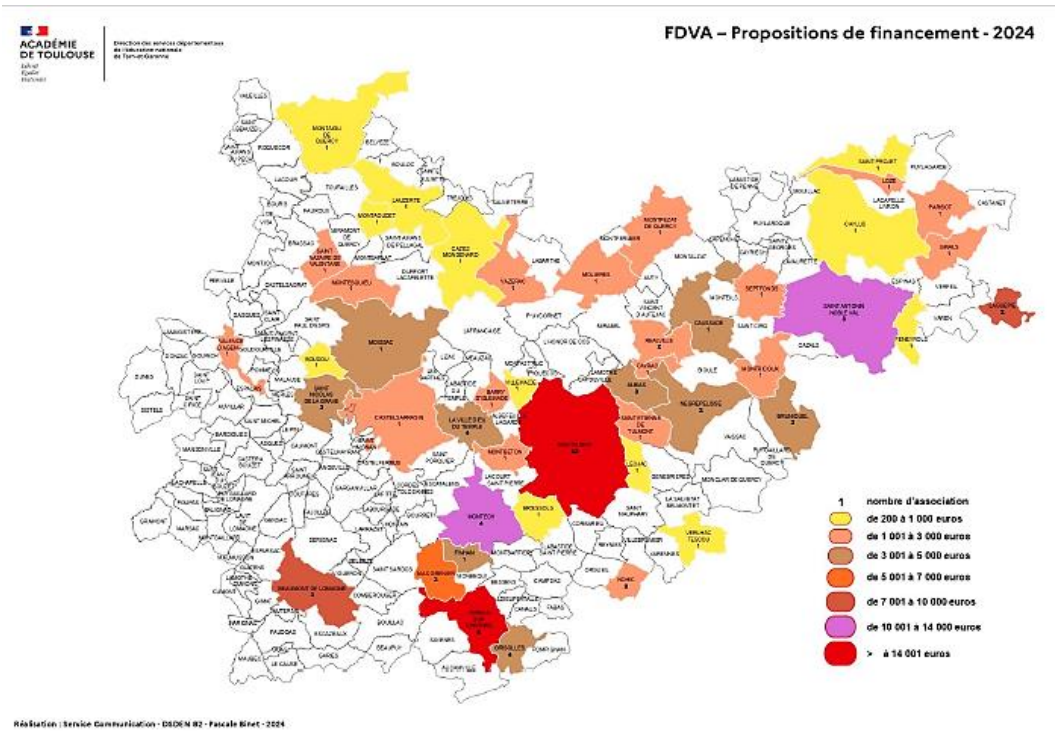
En 2024, le montant de l'enveloppe départementale est de 311 523 € (+44 848 € / 2023).

176 associations (+39 / 2023) ont déposé 204 projets (+42 /2023) : (130 fonctionnement et 74 projets innovants) pour un montant global demandé de 830 037 € (+59 491 € / 2023).

Domaine activité	Montant demandé	Montant proposé	Part enveloppe	Taux satisfaction
SPORT	377 238	100 700	33%	27%
CULTURE	151 450	47 029	15%	31%
SOCIAL	104 499	51 800	17%	50%
JEUNESSE	89 950	65 300	21%	73%
ENVIRONNEMENT	67 140	22 940	7%	34%
AUTRES	39 760	19 500	6%	49%
TOTAL	830 037 €	307 269 €		

Après examen des demandes par les services de l'Etat et après examen par la commission du 6 mai 2024.
Tableau par domaine / nombre de projets / montant demandé / financement :

sport	96	374238	100700
culture	48	151450	52029
social	24	104499	52300
jeunesse	16	89950	65700
environnement	11	67140	19440
autres	9	42760	21354



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'AUTONOMIE (CDCA)

Titulaire : M. MOLINARI

M. José GONZALEZ, Vice-président du Conseil départemental ouvre la 1^{ère} séance plénière de l'année (21 juin 2024).

Bureau des Personnes Handicapées : M. LAPORTE, Vice-Président, présente le compte-rendu de la réunion du 4 mars à laquelle étaient présentes les 4 associations suivantes : ADOM 82, APF France Handicap, UNAFAM et AFM – TELETHON 82.

Cette réunion a mis en avant les besoins suivants :

- Création de places supplémentaires en service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés.
- Extension de réseaux notamment pour adolescents en souffrance psychique.
- Meilleure coordination entre les 2 secteurs (Hospitalier et médico-social).

Bureau des Personnes Âgées : M. DAREY, Vice-Président, présente les bilans en soulignant les problématiques dans les EHPAD et du maintien à domicile des personnes âgées. M. BERRIER indique que les personnes âgées de notre département représentent plus de 30 % de la population et souligne les problèmes de financement et de personnel. Intervention de Mme MAURIEGES qui souhaite créer des commissions communes Personnes Âgées et Personnes Handicapées. Rappel de Mme CASTRO, Déléguée Régionale précisant que 12 % du personnel régional travaille dans les domaines sanitaires et social.

Rapports d'activités de MDPH : Mme BARDOU précise notamment que le délai de l'étude de recevabilité est ramené à 15 jours. Que le dossier d'entrée en établissement est ramené de 5 ans à 3 ans. Fait un état des manques dans notre département : 85 places en ITEP et 100 places en IME.

Etablissements publics de santé

COMMISSION DES USAGERS - HÔPITAL DE CAUSSADE

Titulaire : Mme VIEILLAME

La Commission Des Usagers (CDU) s'est tenue les 20 février, 4 mars, 5 juin, 9 septembre et 2 décembre 2024.

Le Conseil de Surveillance s'est tenu les 26 avril, 28 juin 29 novembre 2024.

Le Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN) s'est tenu les 26 mars et 10 et 19 novembre 2024.

Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) s'est tenu les 27 février, 6 juin et 9 septembre 2024.

Le Comité de Liaison en Alimentation et Nutrition (CLAN) s'est tenu les 8 janvier, 13 mai et 5 et 6 décembre 2024.

Bilan sur l'année : En 2024, il y a eu la visite de la HAS en vue de la certification. La note obtenue est D et qu'ils seront à nouveau contrôlés en 2025. Les problèmes ne sont pas au niveau des soins mais c'est le service Qualité-Sécurité qui n'a pas obtenu un suffrage suffisant. Nous avons déjà en 2023 signalé de nombreux manquements aux règles et protocoles notamment concernant les mauvaises organisations des Commissions des Usagers. Il y a eu en 2024, de fréquents problèmes liés à la sécurité ; les experts HAS ont pu le constater. En 2024, il y a eu la fusion de 3 établissements publics. L'hôpital CH Turenne sera l'hôpital Pilote Gestionnaire Principal, il se nomme depuis janvier 2025, Hôpital Vicomte de Turenne. Il gèrera l'hôpital Jardins d'Emilie de Caussade et celui de St-Antonin Noble Val, Résidence de l'Abbaye. Projet avenir, construction d'un nouvel hôpital sur Caussade avec ouverture au début de 10 lits service Médecine. Les fonds nécessaires malgré des accords de principe pour l'accompagnement de l'ARS ne sont pas encore réunis.

Le déficit de l'EHPAD Jardins d'Emilie est important (78 lits). Une unité protégée a dû être fermée (motif non-conformité « amiante présente »), au total 15 lits en moins, les ressources en moins ont imposé des ruptures de contrats. Le coût de la vie augmente, l'énergie coûte dans ces vieux bâtiments très chers. Les résidents pâtissent directement, la situation est préoccupante. Elle s'arrangera si le nouvel hôpital peut dans 4 ans voir le jour.

COMMISSION DES USAGERS – CLINIQUE PONT DE CHAUME

Titulaire : M. MATAYRON

La Commission Des Usagers (CDU) s'est réunie les 05/02, 07/03, 22/03, 18/04, 16/05 et 13/06/2024.

Préambule : L'année 2024 a été difficile compte tenu du départ de 2 cadres qualifiantes et de celui du Directeur de l'établissement pendant sept mois. La qualité des échanges est un complément indispensable aux formations de base des RU. A noter également la visite de 2 représentants de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie mandaté par l'ARS : objectif, établir un bilan des difficultés que rencontre les RU au sein de l'établissement de santé de la clinique Pont de chaume.

Les droits des usagers : Le nombre de plaintes et réclamations reste constant malgré les départs de cadres et direction. L'absence volontaire du corps médical aux réunions de la Commission des Usagers reste un handicap à la cohésion des soins et la communication avec les usagers et les familles.

Je peux constater un manque d'échange entre les différents acteurs de cet établissement de santé.

Participation de l'amélioration de la qualité de la prise en charge : Un très gros effort concernant la dotation des équipements d'analyse et de recherche dernière génération a été le point fort de l'établissement.

Une lacune cependant n'a pas été comblée : elle concerne la *Lutte contre la Douleur* ainsi que le respect dû aux malades qui très souvent ne s'expriment pas.

C.C.A.S. MONTAUBAN

Titulaire : M. GALIBERT

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni les 1^{er} février, 21 mars, 29 août, 15 octobre et 12 décembre 2024. Y Sont évoqués tous problèmes concernant les différentes composantes du CCAS.

Commission aides financières : Aider les familles dans le besoin pour régler les factures de Gaz, électricité, eau, transports et le loyer. Pour les familles en situation de handicap : appareillage auditif et aménagement voiture.

Vie Quotidienne

COMMISSION DE SURENDETTEMENT

Titulaire : M. VALADIE

Depuis le mois d'août à la demande de notre Président, je siège à la commission de surendettement.

Nous nous réunissons tous les 3^e jeudis du mois entre 2 et 3 heures selon le nombre de dossiers à traiter. Ils sont au nombre de 15 à 20 à chaque fois et nous donnons notre avis sur chaque cas.

Nous sommes 9 personnes : 2 personnes de la Banque de France, 1 de la Préfecture, 1 personne des Impôts, 1 représentant Banque, 1 personne représentant les avocats, 1 représentant du Département et enfin 1 personne du Crédit Municipal.

Habitat et Cadre de vie

TARN ET GARONNE HABITAT

Titulaire : M. RENIER

En 2024, Tarn et Garonne Habitat a poursuivi son engagement en matière d'accessibilité, d'innovation et de responsabilité environnementale. L'année a été marquée par la construction de 133 nouveaux logements et la réhabilitation de 200 logements, avec un accent sur l'efficacité énergétique et le confort des locataires. 241 logements ont été construits ou acquis, répartis entre individuels (158) et collectifs (83). Parmi les projets notables : HESTIA à La Ville Dieu du Temple (26 logements individuels) et MACALET SNI à Castelsarrasin (50 logements collectifs). 133 logements ont été livrés, incluant des projets comme LES JARDINS DE PERCIN à Montech (68 logements) et CHEMINS DE PROMES à Castelsarrasin (31 logements). Une maison a été acquise à Caumont. 61 logements ont bénéficié de réhabilitations thermiques pour 1,25 M€, et 79 logements ont subi des réhabilitations lourdes avec création d'ascenseurs pour 1,88 M€. 60 logements ont été démolis dans le cadre du projet NPNRU Chambord à Montauban, ainsi qu'un local rue Jean Bart. 8 539 demandes techniques ont été enregistrées, avec 84% traitées. Les principales interventions concernent la plomberie, l'électricité et la menuiserie. L'équipe a été renforcée avec un carreleur/plaquiste.

Les conseillères sociales ont débloqué 79 000 € d'aides financières pour les locataires en difficulté et réalisé 104 entretiens pour les attributions de logements. 18 mesures d'accompagnement ont été prescrites dans le cadre du projet FNAVDL.

TGH compte 256 logements labellisés Habitat Senior Services (HSS), adaptés aux seniors. En 2024, 13 logements HSS ont été attribués. La certification Qualibail®, obtenue en 2022, garantit la qualité de service en gestion locative.

Temps forts 2024

- Projet ANRU Chambord : démolition de 60 logements, résidentialisation, et construction prévue de 35 logements sociaux.
- Journée du personnel : organisée au Domaine de Montels à Albias.
- Salon de l'Habitat : présentation de lots à bâtir.
- Inauguration Résidence Primavera : 43 logements sociaux à Montauban, dont 6 HSS.

Tarn et Garonne Habitat continue de répondre aux besoins du département en construisant un habitat durable et inclusif, tout en renforçant le lien social et en limitant son empreinte carbone.

NB : Notre représentant à TGH a voté contre l'augmentation des loyers lors de la séance du CA d'octobre 2024, considérant après avis du CA de l'Udaf, que l'augmentation de 3,28% allait pénaliser trop fortement une nouvelle fois les locataires.

COMMISSION DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT (ANAH)

Titulaire : M. GALIBERT

L'Agence nationale de l'habitat a pour mission le développement, la réhabilitation et l'amélioration de logements privés existants. Elle promeut la qualité et encourage l'exécution de travaux en accordant des subventions aux propriétaires bailleurs, propriétaires occupants et aux copropriétaires.

En 2024, la Commission s'est réunie le 23 avril. Augmentation des dossiers tant sur le plan départemental que sur le Grand Montauban.

COMMISSION DE CONCILIATION SUR LE LOGEMENT

Titulaire : M. GALIBERT

En 2024, la Commission s'est réunie les 11 avril, 5 septembre, 17 octobre et 21 novembre. Elle règle les conflits entre propriétaires et locataires. La réussite se situe entre 60 et 100 %.

COMMISSION DE SUIVI DU CENTRE D'INCINÉRATION DE MONTAUBAN

Titulaire : M. VALADIE

La commission s'est réunie le 25 octobre 2024.

Nous avons eu dans l'année une réunion à la Préfecture, celle-ci a permis de nous présenter la fin des travaux et la mise en route du nouveau site d'incinération qui a été mis en exploitation le 1^{er} mars 2024.

Ce qui permet au site de traiter 40 000 T par an.

Depuis le 23 novembre, le site peut produire de l'électricité qui permet d'alimenter 2500 logements.

Les Associations familiales

34 associations familiales adhérentes

Partout dans le département, ce **maillage associatif** permet aux familles de trouver des réponses à leurs besoins (parentalité, santé, handicap, consommation...) et de s'engager pour les partager avec d'autres familles.



AINSI QUE :

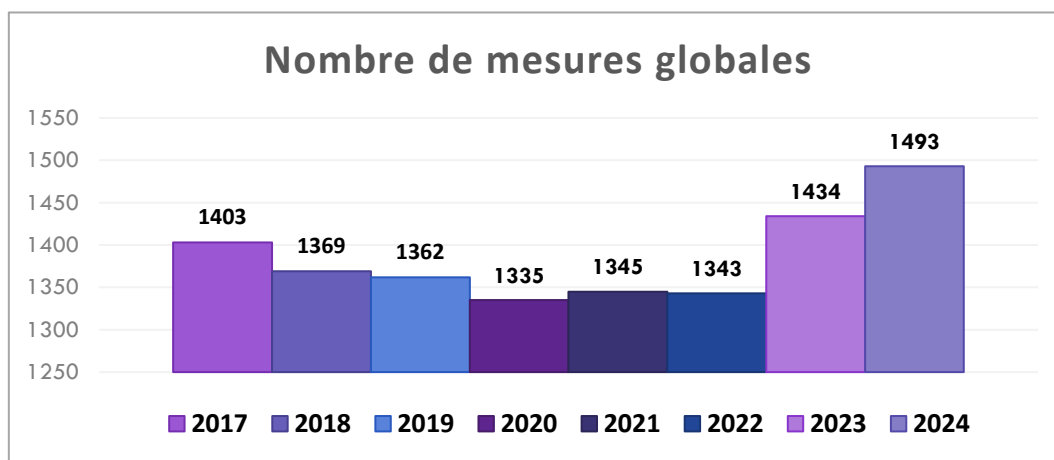
- Association Cparlesmo
- Association Fil en Aiguille
- Association Reyniès Couture
- Association Familiale Falguières
- Association Usagers et Amis de l'Hôpital
- Association Amicale Trisomie de Tarn et Garonne

les SERVICES...

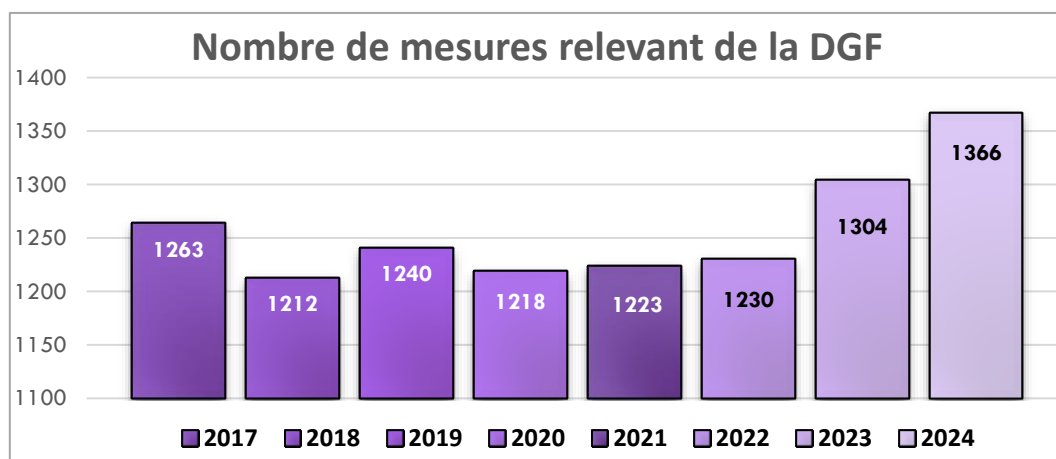


Pôle Mandats Judiciaires

L'activité des services de Protection Judiciaire des Majeurs



Le nombre de toutes les catégories de mesures est en forte hausse (+59 en valeur absolue).



Le nombre de mesures est en forte progression sur 2024 (+71). Le service a ouvert 292 dossiers et a clôturé sur la même période 221 dossiers. Il s'agit de la deuxième plus forte augmentation d'activité de ces 9 dernières années. Le service a été plus sollicité cette année encore, en raison des seuils autorisés atteints par les mandataires individuels et de l'association AJH. Le service a atteint son seuil d'autorisation au début de l'année 2025. Les nouveaux dossiers viendront remplacer les départs (170 dossiers en moyenne par an). Les mesures ad hoc et les tutelles des mineurs sont stables (-4 mesures pour 41 mesures exercées actives au 31 décembre 2024). Le nombre d'enquêtes civiles est en hausse (34 nouvelles en 2024 contre 29 en 2023).

Le service tend à communiquer et à travailler avec tous les acteurs de terrain :

Avec le Centre Hospitalier :

Le service a travaillé de concert avec tous les services qui le compose et qui ont chacun leurs spécificités et pour lesquels nous sommes confrontés à un personnel tournant. Parmi les questions les plus traitées il y a la remise de cigarettes pour les personnes dans l'impossibilité de sortir et l'information sur les sorties souvent rapides et sans concertation pour remettre en place des logistiques adaptées (portage de repas, intervention d'auxiliaires de vie et parfois même remise des clés du logement).

Avec le Conseil Départemental :

Le service entretient des relations de travail régulières avec le pôle social et administratif du Département. Le principe des rencontres avec les agents des MDS (Maison Départemental des Solidarités) est maintenu et des réunions sont programmées en 2025.

Avec la Mairie de MONTAUBAN :

-Le PSL (Plan Stratégique Local)

Le service participe régulièrement depuis 12 ans à la réunion PSL. Cette instance regroupe des élus, la Police municipale, les bailleurs sociaux, Un représentant de l'ARS, l'Udaf, la responsable des maisons des solidarités pôle de MONTAUBAN du Conseil Départemental et la responsable du CCAS. Deux réunions ont été organisées le 12 mars 2024 et le 13 décembre 2024 (comme l'année précédente). Il est évoqué la situation de personnes en difficulté dans leur logement ou provoquant des troubles de voisinage. Notre présence permet de faire un lien avec les différents services quand il s'agit d'une personne vulnérable protégée et d'apporter des éléments pour la prise en charge de celle-ci.

-Le GOS CLSM (Groupe Opérationnel de Suivi du Comité Local de Santé Mental)

Cette instance regroupe des élus, la Police nationale et la Police municipale, l'Udaf, la responsable des maisons des solidarités pôle de MONTAUBAN du Conseil Départemental, la responsable du CCAS, un représentant du Conseil de l'ordre des médecins et un représentant du centre hospitalier. Les réunions sont organisées à tour de rôle chez un des participants. Le service a participé aux réunions du 29 février 2024 à l'Udaf, du 20 juin 2024 dans les locaux de RELIENCE, du 4 avril 2024 et du 12 décembre 2024 à la maison des associations à MONTAUBAN. Le service a saisi plusieurs fois cette instance pour présenter des situations de personnes accompagnées sans suivi médical et sans référent social ou médical.

-Le CCAS de MONTAUBAN

Nous sommes toujours en contact régulier avec Mme RIVIERE Responsable du service Interventions et actions sociales, Mme DAMILANO Responsable du dispositif des maisons relais et Mme SENAT Directrice du CCAS. Le service a passé une convention partenaire en 2024.

Avec les Magistrats :

Un point plutôt informel est régulièrement fait lors des passages des cadres dans les deux Tribunaux. Il n'y a pas eu de rencontre organisée dans les locaux de l'Udaf en 2024.

Récapitulatif des rencontres avec les acteurs et partenaires à la protection des majeurs :

Pour les interventions dans les centres de formation :

- Le 4 mars, le service est intervenu à l'IRFSS (l'école de la Croix Rouge) de TOULOUSE sur les MJPM sur un groupe d'assistante sociale en deuxième année de formation et le 18 septembre à l'école de la Croix Rouge de MONTAUBAN auprès d'un groupe de TISF en deuxième année aussi.
- Le 21 novembre 2024, sur la formation au CAFERUIS à l'INKIPIT à TOULOUSE sur le thème : Contours et Limites des mandats judiciaires à la protection des personnes et Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées.
- Le 4 décembre 2024, deux cadres ont participé à l'INKIPIT à TOULOUSE à une journée de formation sur le thème : Professionnalisation des formateurs des sites qualifiants.
- Le 20 juin 2024, au jury du CNC MJPM pour la présentation du document de pratique professionnel par les candidats en fin de formation à l'institut de LIMAYRAC à TOULOUSE.
- Le 26 septembre 2024, sur la formation CNC MJPM à l'institut de LIMAYRAC à TOULOUSE sur les contours et limites autour de la posture professionnelle.
- Les 7 et 8 novembre 2024, sur la formation « la licence professionnelle MJPM » organisée par l'Université TOULOUSE 1, à l'institut de LIMAYRAC sur les contours et limites autour de la posture professionnelle.

Pour une participation à des groupes de réflexion :

Le service est investi dans le réseau CONFCAP CAPDROITS. La démarche CAPDROITS s'adresse aux personnes en situation de handicap, usagers, proches, professionnels, chercheurs qui souhaitent dialoguer autour de leur expérience et expertise. Le service des mandats judiciaires participe depuis cette année à un projet de recherche sur le thème « droit humain pour les personnes vulnérabilisées ». Plusieurs réunions se sont tenues pour y contribuer :

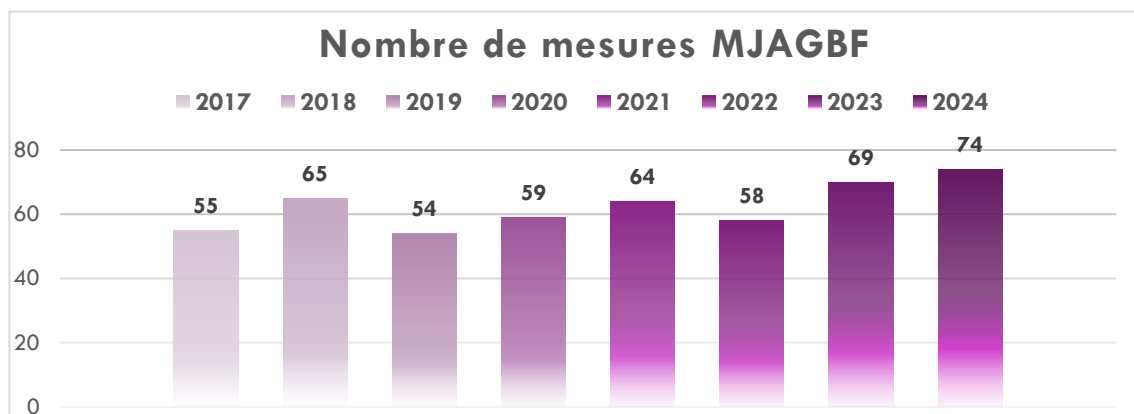
- Le 4 mars 2024, rencontre des élus CLS MOISSAC. Les mesures de protection juridiques : mieux les comprendre pour mieux accompagner les personnes vulnérables.
- Le 18 juin 2024, participation à une rencontre CLS/Udaf82/DAC82 avec des élus SAINT-AIGNAN.

Pour une rencontre avec les partenaires de l'action sociale et sanitaire :

Le service a accueilli des organismes venus présenter leurs activités avec lesquels le service des mandats judiciaires peut avoir besoin de leur contribution pour l'exercice des mandats et l'insertion sociale des personnes accompagnées ou s'est rendu dans leurs structures :

- Le 26 mars 2024, pour une information sur les mandats dans le cadre de la convention au foyer LOU CAMIN.
- Le 18 juin 2024, pour une information sur les mandats de protection à l'association Escale Confluence MOISSAC.
- Le 12 novembre 2024, le pôle logement et le pôle des mandats ont reçu les services de l'ARS pour le dispositif de signalement qui existe à l'ARS à propos des situation d'incurie ou de syndrome de Diogène.
- Le 7 octobre, participation au Forum du logement d'abord organisé à MONTAUBAN par la DDETSPP.
- Le 18 novembre, le DAPV82 (Dispositif d'Assistance aux Parcours de Vie) est venu au service présenté ses missions.

Les mesures MJAGBF



Les MJAGBF restent stables (+5 mesures : 16 nouvelles mesures en 2024 et 11 ont pris fin).

Le service AGBF est depuis le mois de mars installé au pôle famille. Le lieu correspond mieux au projet de service. Il est plus accès sur la parentalité que le service souhaite mettre en avant. Les mesures sont réparties entre 3 déléguées aux prestations familiales qui exercent également des missions pour le service Point Conseil Budget (PCB). Ces mesures sont prises pour un an en général sans pouvoir excéder 2 ans. Les juges des enfants qui les décident peuvent les renouveler durant toute la durée des prestations. Deux juges des enfants sont en poste sur le tribunal judiciaire de MONTAUBAN (Mme COLLOMB et Mme TRUFFLEY qui a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2024). L'absence de magistrats en début d'année a eu des conséquences sur la gestion des mesures et des audiences ont été suspendues ou annulées mettant en péril le principe du contradictoire pour les familles concernées. Le service a sollicité une rencontre avec les magistrats qui est programmée en principe pour le 2^{ème} trimestre 2025.

Récapitulatif des rencontres partenaires plus spécifique au MJAGBF :

L'Udaf participe depuis le 19 octobre 2016 à la Commission départementale Tarn-et-Garonne fédérée autour de la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE).

L'Udaf est inscrit à l'observatoire de la protection de l'enfance.

Le service a été convié le 4 décembre 2024 à la présentation du nouveau schéma départemental de la protection de l'enfance.

Dans le cadre de l'antenne région Occitanie du CNDPF (Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales) créée à l'initiative de l'ANRAS et de l'Udaf en 2016, il y a eu deux réunions le 8 mars, le 20 novembre en Visio pour les cadres et le 21 juin pour les délégués aux prestations familiales à MONTPELLIER.

Le Président, une déléguée aux prestations familiales et le chef de service se sont rendus au forum annuel du CNDPF qui s'est déroulé les 4 et 5 octobre 2024 à PARIS sur le thème : L'accompagnement éducatif budgétaire « L'enfant, sa place, sa protection ».

Le service des administrations ad hoc et des tutelles aux biens des mineurs

Pour exercer ces mesures, l'Udaf doit être inscrite sur une liste d'aptitude tenue par le Procureur de la République. L'Udaf a communiqué les noms des salariés affectés à cette mission qui doivent répondre à des critères de moralité et d'expérience. Le fonctionnement est organisé sur 3 personnes qui exercent aussi des mesures de protection pour des personnes vulnérables.

Le nombre d'enfants suivis dans le cadre de ces mesures se stabilise ces dernières années :

76 enfants suivis au 31 décembre 2018

51 enfants suivis au 31 décembre 2019

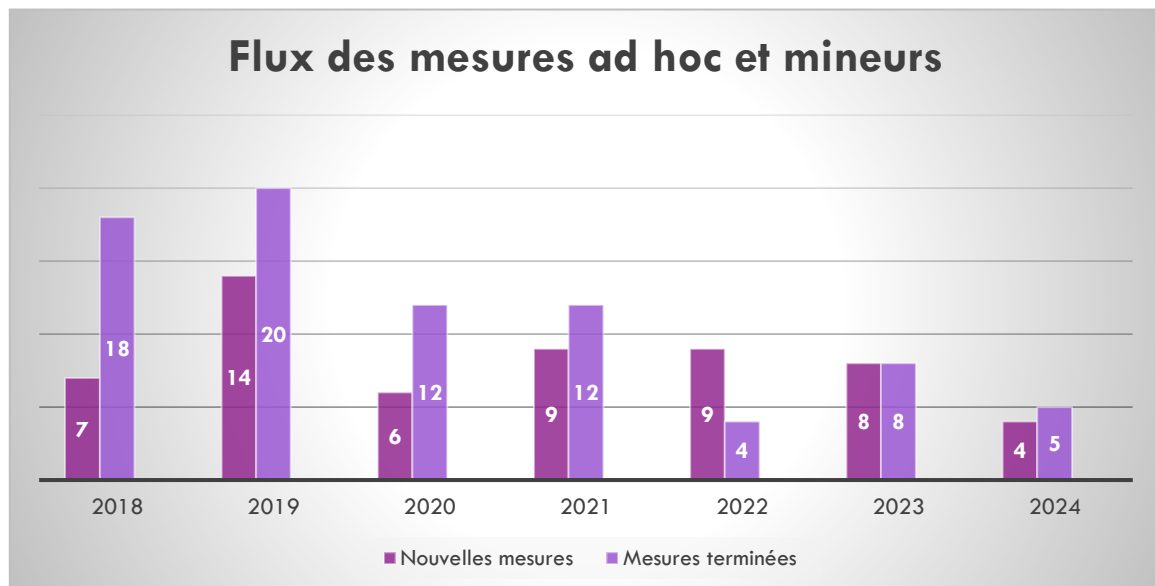
44 enfants suivis au 31 décembre 2020

42 enfants suivis au 31 décembre 2021

44 enfants suivis au 31 décembre 2022

44 enfants suivis au 31 décembre 2023

41 enfants suivis au 31 décembre 2024



La facturation est stable.

2 enfants seront majeurs en 2025.

5 mineurs étaient suivis dans le cadre d'une convention avec le Conseil départemental pour exercer la gestion de mesure d'Etat ou de pupille d'Etat qui revient au Président du Conseil Départemental (le calcul de cette prestation se fait sur le tarif forfaitaire du prix de la tutelle en établissement). Ils seront 3 en 2025.

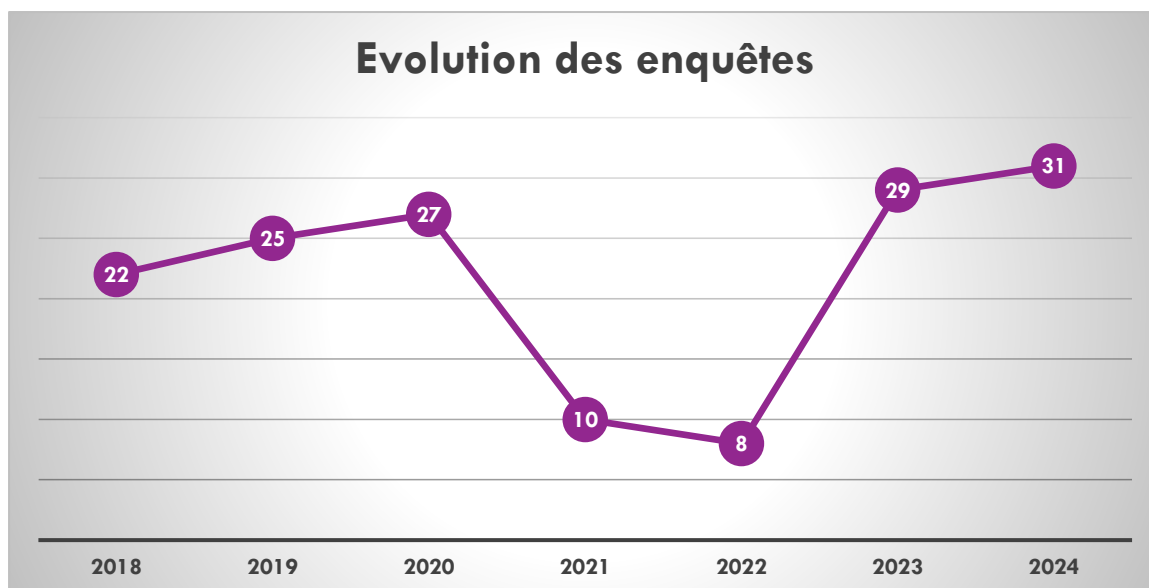
17 mineurs nous sont confiés pour une gestion des biens directement par le tribunal judiciaire ;

31 sont des administrations ad hoc pour des représentations dans des procédures civiles ou pénales.

Le service des enquêtes civiles

Le juge des contentieux peut dans le cadre de l'instruction, soit d'office ou à la demande des parties, ordonner une enquête civile pour décider ou non d'une mesure de protection pour le compte d'une personne. Art. 1221 du code de procédure civile.

Pour exercer ces mesures, l'Udaf est inscrite sur une liste d'aptitude tenue par le Procureur de la République conformément au Décret N° 2009-285 et à l'arrêté du 13 janvier 2011.



5 délégués sont habilités pour réaliser ces missions au sein de l'Udaf.

Le service a renouvelé son dossier d'habilitation en 2021 qui est validé pour 5 ans. Le service devra renouveler sa demande au 31 mai 2026 au plus tard pour un renouvellement de 5 ans à partir de 2027.

Le service réalise sa meilleure activité depuis sa création.

Les enquêtes sont demandées quasi exclusivement par le parquet. Le service dispose de 2 mois pour la réaliser. Le règlement des frais se fait sur le site CHORUS en présentant une attestation de fin de mission remise par l'ordonnateur de l'enquête et l'ordonnance nous désignant.



Espace Médiation Famille

L'année 2024 s'est achevée avec l'arrivée d'un nouveau référentiel de financement partenarial des services de médiation familiale qui entre en vigueur au premier janvier 2025. Il réaffirme l'inscription du service de médiation familiale dans les objectifs de la politique de parentalité définie dans le schéma départemental des services aux familles et dans les conventions territoriales globales.

Pour répondre à la diversification de l'exercice de l'activité des services, il rappelle les nouveaux contextes : médiation parents-adolescents, conflits aidants-aidés et milieu carcéral. Pour les deux premiers champs d'intervention une formation spécifique est exigée. Le référentiel évoque également de nouvelles modalités d'interventions (à distance et déplacement à domicile). Les premiers peuvent être mis place lorsqu'un des participants est éloigné géographiquement, les seconds en cas d'impossibilité de déplacement dans le cadre des médiations familiales aidants - aidés.

L'activité de l'Espace Médiation Famille a été marquée par un maintien du nombre de dossiers conventionnels en 2024 et une augmentation de l'activité judiciaire. Cet accroissement reflète surtout la diversification des orientations en judiciaire (une baisse en début d'année des orientations du juge aux affaires familiales et au deuxième semestre une arrivée importante de médiations ordonnées par le juges des enfants ainsi que la mise en place d'incitations à venir en médiation familiale en amont de la date d'audience).

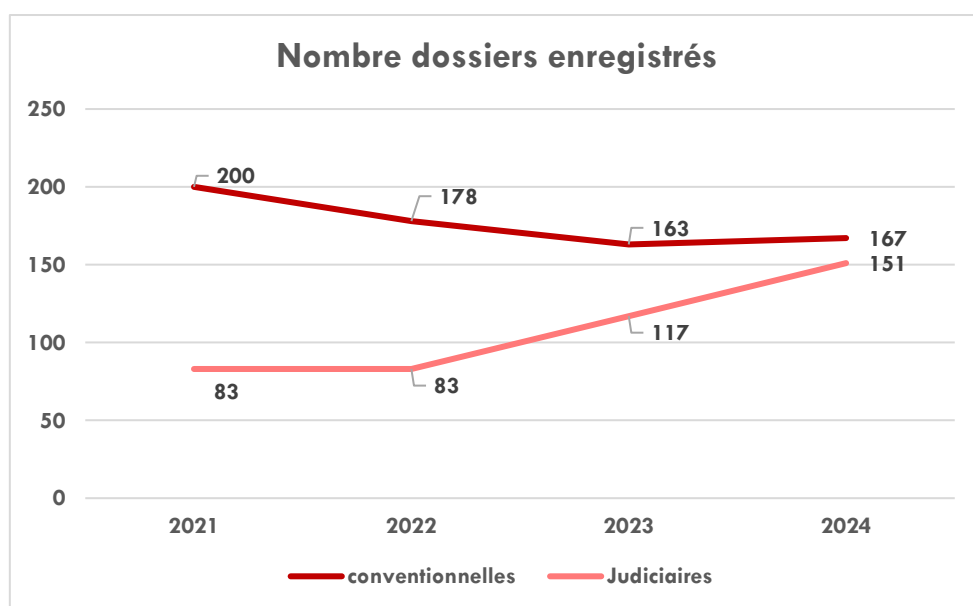
Les actions au service de toutes les familles de tout le département se sont intensifiées avec la mise en place de nouvelles permanences et la poursuite des actions Pause Parents et Sac à dos des Mots

En 2024, 230 demandes d'informations ont été enregistrées (téléphone, visite et demande par mail), contre 218 en 2023 et 235 en 2022.

Toutes les demandes n'ont pas abouti à une prise de rendez-vous, certaines personnes ont été orientées vers d'autres services. La plupart de ces réorientations concernent des demandes d'informations juridiques ou de la thérapie.

Ce chiffre ne prend pas en compte les demandes des personnes qui ont déjà fait une information ou une médiation familiale et qui souhaitent revenir, ce qui correspond à 26 dossiers.

Médiation conventionnelles et judiciaires



En 2024, 318 dossiers ont été ouverts : 167 en médiations conventionnelles et 151 médiations judiciaires (dont 77 ordonnées par le Juge aux affaires familiales ; 30 judiciaires par incitations avant audience ; 22 ordonnées par le Juge des enfants).

Nous constatons une baisse des médiations ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales. Cette baisse est en partie compensée par le nouveau dispositif d'incitation et les médiations ordonnées par le Juge des Enfants.

La réalisation d'entretiens délocalisés sur l'ensemble du territoire tend aussi à consolider la présence et la légitimité de la Plateforme de médiation.

Les déplacements des médiatrices familiales ont encore augmenté cette année avec la réalisation de **107 rendez-vous réalisés à l'extérieur** (66 en 2023). L'organisation de ces derniers est facilitée par un partenariat opérant avec les différentes institutions qui mettent à disposition des bureaux sur simple demande des médiatrices. En 2024, le service a rencontré les personnes dans **10 lieux différents** ; le plus souvent au sein des Maisons Départementales des Solidarités mais aussi fréquemment dans des locaux des CCAS de Castelsarrasin ou de Moissac, des France Services ou de la Mairie de Saint Antonin Noble Val. Une rencontre avec la coordinatrice de la maison de santé de Varen a également ouvert la possibilité de recevoir des personnes au sein même de cette structure, en fonction de la demande.



Point Conseil Budget

Sur sa période d'activité 2024, le Point Conseil Budget a reçu 92 personnes et réalisé 156 entretiens.

Face au constat qu'il s'avère difficile de trouver la personne idoine, la décision a été prise de revoir l'organisation même du PCB, au sein de la réorganisation 2024 du Pôle Famille.

C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de recrutement d'effectué, ce sont les trois personnes intervenant déjà en soutien aux précédentes référentes qui interviendront sur le PCB, étant par ailleurs déléguées aux prestations familiales et habituées à l'accompagnement budgétaire.

La dynamique cependant est bien présente et reste pertinente au regard des besoins identifiés.

Les professionnels et bénévoles sont compétents et restent motivés pour développer l'activité dans le cadre de cette nouvelle organisation.

<u>Leur situation budgétaire</u>	2024
Personnes ayant un solde bancaire négatif	40
Personnes ayant eu au moins un arriéré de paiement au cours de l'année (prélèvement automatique rejeté, chèque refusé ou échéance de facture non honorée)	47
Personnes ayant déjà établi un budget mensuel avant leur prise de contact avec le PCB	
Information non renseignée	28

<u>Leur activité (au moment du premier rendez-vous de diagnostic)</u>	2024
Personnes salariées à temps plein	21
Personnes salariées à temps partiel	7
Travailleurs non-salariés	6
Demandeurs/demandeuses d'emploi	24
Etudiants/étudiantes	0
Inactifs/inactives hors étudiants (ex : retraités)	12
Bénéficiaires de minimas sociaux	
Information non renseignée	22

Violences Intrafamiliales

Sur 2024 et sur l'ensemble du département du Tarn et Garonne, ce sont 719 personnes qui ont été reçues par les trois coordinatrices. Majoritairement des femmes : plus de 90 %, pour moins de 9 % d'hommes.

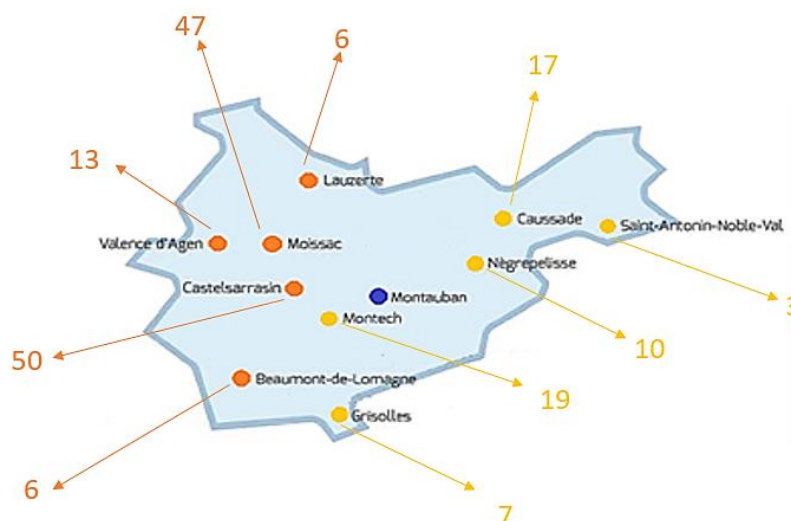
La grande majorité (76 %) est située dans la tranche d'âge 26/60 ans. Ces personnes sont pour près de 45 % d'entre elles en situation d'emploi. Enfin, 64 % des personnes reçues ne sont pas connues des services sociaux. Dans le cadre du suivi de ces 719 personnes, 941 enfants étaient collatéralement concernés.

Pour la zone Police (Montauban – Castelsarrasin) :

En 2024, les coordinatrices ont reçu **350 personnes** (40 hommes et **310 femmes**), pour **82 % des personnes plusieurs entretiens ont été réalisés au cours de l'année**.

Pour la zone Gendarmerie :

En 2024, la coordinatrice a reçu **369 personnes** (28 hommes et **341 femmes**), **79 % personnes plusieurs entretiens ont été réalisés au cours de l'année**. Les entretiens se déroulent principalement dans les locaux des gendarmeries ou des commissariats, les autres lieux d'accueil peuvent être les MDS, les Mairies, lieux d'hospitalisation, Centres sociaux et parfois au domicile des personnes, ce qui a représenté plus de 26 000 kms annuels de déplacements, entre les permanences et les rendez-vous.



Sur l'année, ce sont 249 victimes qui ont été orientées/accueillies par les intervenants sociaux psychologues, dont une vingtaine d'enfants. 31 personnes ont été accueillies, sans que cela n'entraîne la mise en place d'un suivi.

Ce sont plus de 1245 rendez-vous qui se sont tenus sur l'année, le nombre d'entretiens moyen par personnes accompagnées est de 5.

Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Ressources et Produits du FSL en 2024

Le FSL a connu une évolution des ressources en 2023, avec une dotation globale similaire à celle de 2022 et une augmentation significative des contributions des partenaires en 2024. Les fournisseurs d'énergie ont particulièrement augmenté leur participation, passant de 168 500 € en 2023 à 255 500 € en 2024.

- Dotation globale en 2024 similaire à 2022.
- Participation des partenaires en hausse de +32 %.
- Contributions d'EDF : 170 000 € (+20K€).
- Contributions d'ENGIE : 67 500 € (+42,5K€).
- Bailleurs sociaux : 12 067,30 € (-325,42€).
- Remises de dettes des fournisseurs d'eau : 12 983,96 € (-638,95€).

Remboursements de Prêts et Évolution des Aides

Les remboursements de prêts ont augmenté, tandis que la part des prêts dans les aides a continué de croître, atteignant 38 % en 2024. Les subventions ont connu un recul significatif, avec une baisse de 16,72 % par rapport à 2023.

- Prêts accordés en 2024 : 425 875,87 € (+9,94%).
- Prêts remboursés en 2024 : 239 924,52 € (+22,13%).
- Subventions accordées : 680 676,68 € (-16,72%).
- Prêts accordés : 425 875,87 € (augmentation de la part des prêts).

Détail des Aides Accordées par Catégorie

Les aides accordées sous forme de prêts ont fortement augmenté, tandis que les subventions ont diminué dans plusieurs catégories. L'aide aux fournitures d'énergie a connu une hausse notable.

- Aide à l'accès au logement locatif : 181 772,99 € (-26,01%).
- Aide au maintien dans le logement : 266 936,11 € (-31,49%).
- Aide aux fournitures d'énergie : 526 333,29 € (-14,51%).
- Total des aides : 1 106 552,55 € (-16,70%).

Autres Charges et Bilan du FSL

Les frais de gestion et les créances ont été notés, avec un bilan équilibré à 1 775 879,06 € au 31/12/2024. Les capitaux propres ont augmenté, tandis que les dettes sont restées relativement faibles.

- Frais de gestion : 163 054 €.
- Créances : 188 480,77 €.
- Bilan total : 1 775 879,06 €.
- Capitaux propres : 1 693 420,57 € (augmentation par rapport à 2023).

Ressources par Fonds en 2024

Les ressources des différents fonds ont été détaillées, montrant une répartition significative entre le GMCA et le CD. Les prêts accordés et remboursés ont également été analysés.

- Ressources FSL GMCA : 254 519,19 €.
- Ressources FSL CD : 608 359,91 €.
- Prêts accordés GMCA : 125 854 € (+105,69%).
- Prêts remboursés CD : 165 694 € (+125,68%).

Dépenses et Charges par Fonds en 2023

Les dépenses engagées ont dépassé les prévisions, avec une exécution budgétaire de 116 % au total. Les frais de gestion ont été répartis entre le GMCA et le département.

- Dépenses engagées GMCA : 491 278 € (139 % d'exécution).
- Dépenses engagées Département : 951 449 € (107 % d'exécution).
- Total des dépenses : 1 442 727 €.

Maintien dans les Lieux et Impayés

Le nombre de dossiers pour le maintien dans les lieux a été analysé, avec des montants moyens d'aides notables. Les taux d'accords et de rejets ont également été présentés.

- Nombre de dossiers GMCA : 135 (augmentation par rapport à 2023).
- Montant moyen des aides GMCA : 1 127 €.
- Taux d'accords : 66 % (baisse de 13 pts).

Impayés Électricité et Gaz

Les données sur les impayés d'électricité et de gaz montrent une répartition des aides et des décisions prises. Les taux d'accords et de rejets sont également fournis.

- Nombre de dossiers électricité GMCA : 182.
- Nombre de dossiers gaz GMCA : 96.
- Taux d'accords pour l'électricité : 77 %.

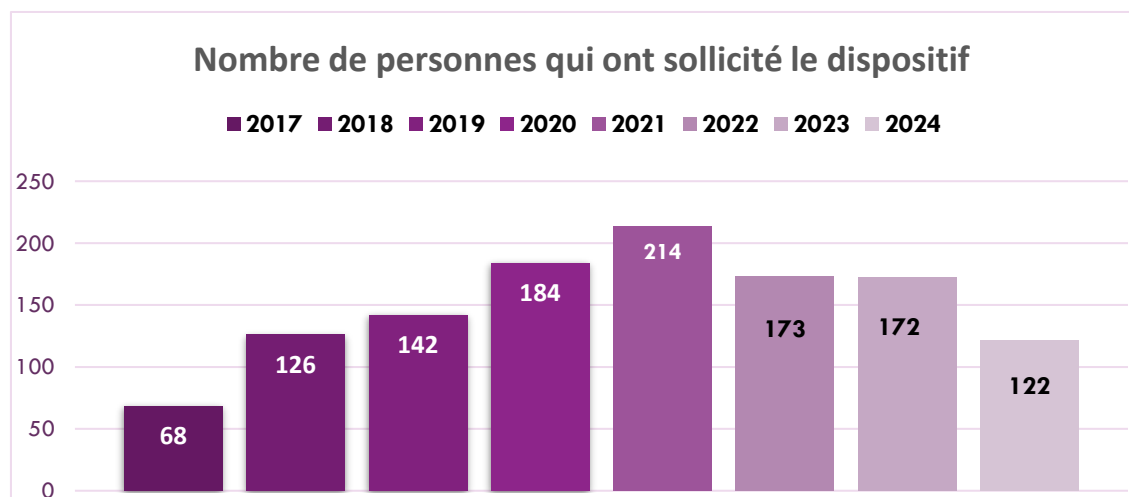
Information et soutien aux tuteurs familiaux

Pour exercer ces mesures, l'Udaf est inscrite sur une liste d'aptitude tenue par le Procureur de la République conformément au Décret N° 2008-1507 du 28 décembre 2008.

Cette mission est organisée depuis 2006 au sein du service des mandats judiciaires. 2 déléguées sont détachées et consacrent l'équivalent d'une demie journée par semaine chacune. Ce service est tributaire des faibles moyens financiers affectés.

Le dispositif a intégré depuis 8 ans le Pôle Famille au 5 Boulevard Garriison. Les deux déléguées sont sur ce lieu tous les mardis de 14h00 à 17h00.

Les contacts avec les familles sont en baisse cette année. Les demandes concernent plus particulièrement les comptes rendus de gestion, la mise en œuvre de la mesure au moment de l'ouverture dans le cadre de l'exercice de la mission et les démarches pour solliciter cette mesure de protection quand les troubles des facultés personnelles sont avérées.



Prévention de la radicalisation

AXE 1 : expertise : évaluation des personnes signalées pour leur potentielle dérive radicale (religieuse, politique, violente) / participation au groupement d'évaluation départemental (GED) de la préfecture

Le travail de psychologue est de mettre en perspective tous les signes, des plus faibles aux plus évidents, les symptômes (violences, addictions, troubles du comportement, conduites à risque, comportements délictueux, etc.), avec les propos de l'individu signalé, ainsi que les éléments de son histoire personnelle et familiale, son parcours social, scolaire ou professionnel, voire de sa pathologie mentale. Ceci, afin d'évaluer les dangers de passage à l'acte, de prosélytisme, d'incitation à la violence, à court, moyen ou long terme, qu'ils soient motivés par l'adhésion à un islam radical ou à une autre idéologie extrémiste.

Les personnes signalées pour radicalisation présentent des profils psychiques – et/ou éventuellement des pathologies mentales – très différents, nécessitant une expertise fine, permettant de cerner leur potentielle dangerosité, et d'en prévoir l'évolution à court, moyen ou plus long terme. Cette expertise a pour but d'aider le SDRT, la gendarmerie, et le GED, à évaluer le niveau de radicalisation des personnes signalées à différentes étapes de leur suivi et d'établir un lien avec la famille – ou d'autres personnes ressources – lorsque cela est possible.

Cette évaluation est effectuée conjointement avec les services du renseignement territorial (SDRT82), sous forme d'entretiens :

- avec la personne (et son représentant légal, s'il s'agit d'un mineur), le plus souvent,
- avec le signalant et/ou l'environnement (familial, scolaire, professionnel, institutionnel...), chaque situation relevant d'un cas particulier.

2024 : 56 évaluations, incluant de nouvelles formes de radicalisation, notamment violente ou idéologique.

AXE 2 : sur décision du GED et du SDRT82, prise en charge des personnes, suivi des familles, participation aux CLIR et aux CPRAF

Prise en charge psychologique : Lorsqu'une personne présente un profil psychologique nous amenant à penser qu'elle est susceptible de bénéficier d'un suivi psychologique, nous le mettons en place.

Participation aux CLIR qui permettent d'interroger et de répondre à un certain nombre de questions pouvant se poser la présence d'une pathologie psychiatrique ou la possibilité de percevoir des aides sociales indues. Les CLIR peuvent aussi s'intéresser à certaines associations, comme des clubs sportifs ou des mosquées, dans le but de déterminer si certaines d'entre elles favoriseraient un repli communautaire ou identitaire.

Participation aux CPRAF, dont le rôle est de faciliter l'insertion ou la réinsertion des personnes signalées pour leur radicalisation religieuse, lorsque leur fragilité psychique, leur déscolarisation, un trouble du comportement, ou une absence de formation et/ou de diplôme, etc., accentuent le risque de basculement dans le séparatisme, le repli identitaire, la radicalité et/ou la violence et qu'un suivi s'avère nécessaire.

Poursuite du dispositif d'évaluation et de prévention des conduites radicales chez les mineurs

A la suite d'informations préoccupantes émanant de plusieurs établissements scolaires, de l'école primaire au lycée, relatives à des comportements, tels que des provocations à l'encontre des enseignants ou des remises en cause de certains enseignements, des tentatives pour porter le voile à l'intérieur de l'établissement ou des tentatives de prosélytisme au sein de l'école, etc., l'idée s'est imposée, en novembre 2022, de renforcer l'efficacité d'intervention (et surtout d'accompagnement psychologique des mineurs), en créant un nouveau dispositif, sous la forme d'un binôme d'évaluation et de suivi, composé actuellement d'une médiatrice sociale au sein de l'association ASEC et de la psychologue et psychothérapeute.

Depuis sa mise en place en novembre 2022, 45 jeunes, filles et garçons, ont pu bénéficier de ce dispositif d'accompagnement.

AXE 3 : Prévention de la radicalisation et prévention de la délinquance : signalement et prise en charge psychothérapeutique des jeunes mineurs, création d'un dispositif expérimental sous forme d'un binôme d'intervenants

La majorité des signalements concernant les jeunes mineurs (11/16 ans), scolarisés dans les collèges de Montauban, parviennent via l'ASEC (Association chargée, à l'origine, de faire du soutien scolaire au sein des collèges de Montauban), avec laquelle un partenariat a été instauré.

En 2024 : 45 jeunes ont fait l'objet d'un suivi entre le dispositif ASEC et le binôme de prévention du repli religieux.

Conseiller Numérique France Services

Le Conseiller numérique France Services engage ainsi des actions d'accompagnement auprès de tous types de publics, au travers d'ateliers de groupes, de présentations et d'accompagnements individuels, sur des thématiques telles que :

- Prendre en main un équipement informatique (ordinateur, smartphone, tablette, etc...) ;
- Naviguer sur internet ;
- Envoyer, recevoir, gérer ses courriels ;
- Installer et utiliser des applications utiles sur son smartphone ;
- Créer et gérer (stocker, ranger, partager) ses contenus numériques ;
- Connaître l'environnement et le vocabulaire numérique ;
- Apprendre les bases du traitement de texte ;
- Échanger avec ses proches ;
- Trouver un emploi ou une formation ;
- Accompagner son enfant ;
- Comprendre ce que le numérique peut apporter à sa TPE/PME ;
- Comprendre la culture numérique.

Sur la période du 01/01/2024 au 30/09/2024, ce sont 49 personnes qui ont été accompagnées :

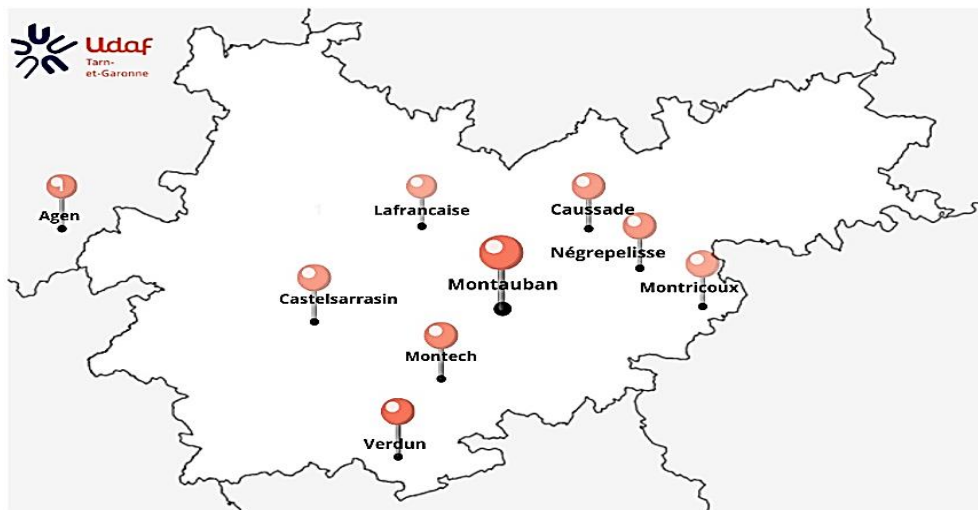
- 33 accompagnements individuels réalisés sans suivis.
- 14 accompagnements individuels réalisés avec suivis entrent (2 et 10 rdv).

Sur la période du 01/10/2024 au 31/12/2024, 90 Bénéficiaires accompagnés, dont 14 bénéficiaires suivis et 76 bénéficiaires non suivis.



Pôle Logement

Notre implantation sur le département :



En 2024, le Pôle Logement n'a pas développé de façon notable sa politique de captation sur le territoire, préférant renforcer son parc sur Montauban.

En 2024 c'est :

- 35 places en Maisons Relais
 - Réparties sur deux sites à Montauban
- 30 places en Résidence Accueil
 - Réparties sur deux sites à Montauban
- 2 appartements de droit commun
- 10 places en Hébergement d'Urgence VIF (Violences Intrafamiliales)
 - Réparties sur deux sites à Montauban
- 10 Places dédiées au dispositif D'Jaz (Gestion locative)
- 16 places en IML-VIF (Inter Médiation Locative)
- 5 places en IML pour les déplacés ukrainiens
- 2 places en IML-BPI (Bénéficiaire de la protection internationale)
- 2 places en IML-CEJR (Contrat d'Engagement Jeune, Jeune en rupture)
- 13 places en IML classique

Soit un parc locatif de 125 logements sur l'année 2024.

Hébergement d'Urgence (HU)

Depuis l'ouverture des premières places d'hébergement d'urgence en Juillet 2021, nous constatons une croissance exponentielle de nuitées et du profil des personnes accueillies.

En 2024 :

Nous constatons une baisse du nombre de ménages mais une hausse du nombre de nuitées : 20 ménages dont 20 adultes et 9 enfants, soit 7 femmes avec enfants et 13 femmes seules.

Nous comptabilisons un total de 2640 nuitées en 2023 contre et un total de 4156 nuitées en 2024. La moyenne d'hébergement en 2024 est de 207 nuitées soit presque 7 mois.

InterMédiation Locative (IML)

Durant l'année 2024, 20 personnes ont été accompagnées sur de l'intermédiation locative classique, 10 de ces suivis sont toujours en cours.

Sur ces 20 personnes, cinq sont des femmes et quinze des hommes. Nous constatons que plus de la moitié d'entre eux, avant leur entrée sur le dispositif, étaient en situation de grande précarité : à la rue, au 115 ou hébergés chez un tiers. Ce constat met en avant l'évolution des publics accueillis et notre adaptation permanente aux nouvelles problématiques liées au logement et à l'Aller Vers.

Pour ceux sortis du dispositif cette année, soit 9 ménages, la moyenne d'accompagnement est de 453 jours (1 an et 3 mois). Quatre de ces situations dépassent les 18 mois requis dans le cadre de l'accompagnement en IML (arrêté du 31.12.2023).

InterMédiation Locative - BPI

En parallèle, et pour répondre aux besoins du territoire et à l'engorgement des CADA, nous possédons deux logements dans le cadre de l'IML pour les Bénéficiaires de la Protection Internationale (BPI). Une des personnes vient de rentrer sur le dispositif alors que la seconde est maintenant accompagnée depuis plus d'un an.

Il nous semble important de mettre en avant qu'au-delà d'un savoir-être ou faire dans le logement, la question du degré de compréhension du français s'avère être un réel frein, notamment administratif, vers l'autonomie dans le logement. Ceci venant nous questionner sur ce quoi mettre derrière cette idée de « l'autonomie » et vers quels types de dispositifs nous accompagnons ces personnes et ce afin de les mettre le moins en difficulté possible pour la suite.

InterMédiation Locative – Violences intrafamiliales

A ce jour, nous possédons 16 logements répartis sur le département, dont 7 sur la commune de Montauban. La typologie principale reste du T3 et studio meublés.

Sur l'année 2024, 13 personnes ont accédé au parc social, même si nous pouvons noter une difficulté notoire à reloger les ménages dans le parc privé et le délais d'attente d'un logement social s'accroît sur l'ensemble du territoire.

*Cette durée s'explique par de faibles ressources, des démarches administratives parfois complexes et des recherches d'emplois qui n'aboutissent pas. En effet, seulement 50% des personnes suivies ont une activité professionnelle stable.

InterMédiation Locative des déplacés Ukrainiens

En raison du conflit en Ukraine, de l'exode massif des populations, nous accompagnons des ménages ukrainiens depuis Juin 2022.

- **Accompagnement**

- 6 familles ont intégré l'IML Ukraine : 3 femmes seules, 1 mère et ses 2 enfants, 1 père et sa fille, 1 couple
- 7 personnes ont intégré le dispositif IML il y a plus de 2 ans et 3 depuis plus de 12 mois
- 1 procédure de demande d'asile est en cours
- 1 procédure en expulsion finalisée au cours de l'année 2024 pour non adhésion et impayés

- **Situation actuelle**

- 1 personne est en formation LECTIO au Greta (consolidation des apprentissages en français, numérique, mathématiques)
- 1 personne en recherche d'emploi suite à la fin de contrat CDDI pour accident de travail
- 1 personne en emploi partiel (10H/Semaine)
- 2 personnes ont signé un CDI en 2024

Résidence accueil

En 2024, nous avons eu 10 entrées sur RA dont 6 personnes venant de dispositifs Udaf suite à la fermeture de la maison relais de Castelsarrasin et le transfert de la résidence accueil jeunes vers la résidence accueil de Montauriol.

Nous constatons de plus en plus de rupture de traitement de la part des locataires, parfois par choix souvent liés à leur prise en charge psychiatrique mais aussi somatique.

Face à la pénurie de médecins psychiatres et généralistes, nous nous retrouvons régulièrement confronté à des difficultés liées à la continuité des soins, malgré un lien partenarial étroit avec l'UMAC-HR. Afin de travailler au plus près des besoins, des temps cliniques mensuels sont mis en place avec les équipes hospitalières et le pôle logement afin d'évoquer les situations complexes et fixer des objectifs de travail en corrélation avec les besoins repérés.

Maison-relais

L'évènement majeur de l'année 2024 a été « La semaine des Pensions de Famille » organisée au niveau national en Juin dernier et l'occasion d'en faire un évènement départemental en y associant locataires, équipes et partenaires. Cette semaine autour de temps de rencontres sur site, de fêtes, d'activités inter associations a impulsé une dynamique collaborative et favorisé une meilleure visibilité particulièrement auprès des élus et des riverains. Cette expérience est renouvelée en 2025 afin de partager ces espaces de vie au plus grand nombre de partenaires et de décroisonner les différents habitats existants.

Pour l'ensemble des deux maisons relais, nous constatons peu de mouvement de locataires sur 2024, moins autonomes et plus âgés, ils restent sur un lieu de vie connu et repérant.

- 4 entrées sur les studios vacants ont eu lieu
- 2 sorties dont l'une à la suite d'une fin du contrat d'occupation
- Au cours de l'année, six entretiens de pré admissions ont été faits avec deux refus d'intégration au regard de l'instabilité liée au soin psychique

Deux partenaires sont actifs sur le site :

- Le CSAPA : au sein de l'espace collectif avec une infirmière psy qui anime des ateliers en lien avec les addictions, sur la base du volontariat des locataires.
- PROXI SANTE de l'APAS : autour d'un mieux-être au sein des studios et de la santé.

Force est de constater que la présence d'un binôme gouvernante-coordinatrice sociale reste une plus-value sur l'équilibre précaire de nos dispositifs tant les besoins repérés changent.

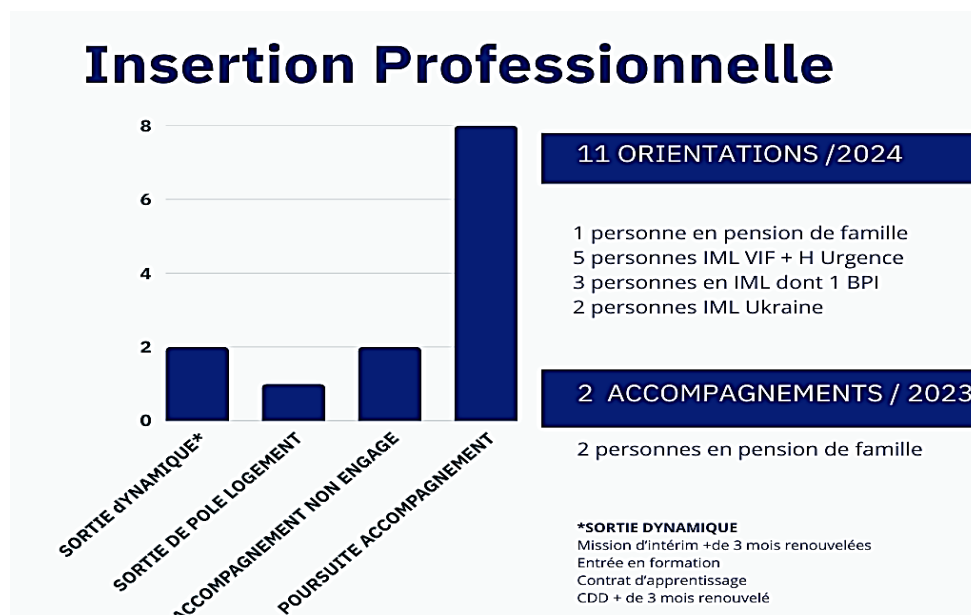
Conseillère en Insertion Professionnelle

En 2024, les interventions de la CIP sur le pôle logement, se sont concentrées sur les personnes en IML et Hébergement d'Urgence accueillies par le pôle.

Sur orientation des coordinateur·rices et après validation de la directrice, un premier RDV d'évaluation est fixé avec la personne et un accompagnement individualisé est proposé avec une approche par compétences et valorisation des acquis et des réussites.

Les critères principaux des orientations sont l'augmentation des ressources et la motivation à se mobiliser sur un projet personnel et professionnel.

En quelques chiffres pour 2024 :



En 2024, la durée des accompagnements s'est allongée de 6 mois à un an pour 75 % des personnes orientées ; ceci s'explique sans doute par des situations de plus en plus complexes où :

- Le soin et le manque de prise en charge représente une réelle difficulté en mettant les parcours souvent en pointillé ;
- La compréhension et l'apprentissage de la langue française, 50% des personnes accompagnées sur l'année 2024 sont concernées. L'accès à des formations FLE efficaces reste encore trop complexe ;
- L'état du marché du travail en Tarn et Garonne ou l'accès à une mobilité autonome est un incontournable.

Action Logement

Dans la continuité des actions mises en œuvre et de la convention signée en 2022 nous avons renforcé notre partenariat avec Action Logement autour de l'accompagnement social, financier et du maintien dans le logement.

En 2024, nous avons accompagné 11 personnes salariées autour de :

- L'accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- L'accompagnement Educatif et Budgétaire (AEB)

Typologie des salariés accompagnés :

- Locataires : 6
- Propriétaires : 2
- Hébergés par des tiers : 2
- Sans domicile : 1

Nature de la prescription :

- Action éducative budgétaire
- Accompagnement social léger-Moyen-Renforcé
- Dossier de surendettement

L'occasion de valoriser cette étroite collaboration au profit de salariés sur les questions liées à :

- Perte d'emploi totale ou partielle, modification des conditions de travail, séparation, divorce, violences intrafamiliales, perte de logement, expulsion, sinistre dans le logement, augmentation des charges locatives ou de copropriété, maladie, passage à l'invalidité, décès.

Contrat d'Engagement Jeune – Jeune en rupture

Dans le cadre de notre engagement au sein du consortium du CEJR, le pôle logement accompagne des jeunes de 18 à 25 ans (et ou 29 ans en cas de handicap) autour d'un SAS de mise à l'Abri de 6 places au sein de l'AFPA de Montauban, d'évaluations liés au logement et ou dans le cadre de l'Inter médiation locative.



En 2024, sept jeunes ont intégré le dispositif de mise à l'abri. Ces jeunes bénéficient d'accompagnements hebdomadaires de la part des deux professionnelles des opérateurs SOLiHA et Udaf, durant toute la période conventionnée. Soit, durant 3 mois, 20H d'accompagnements par professionnelle pour 6 jeunes, soit un total de 40H d'accompagnements ont été pensés pour ce dispositif. Les accompagnements concernent le logement : gestion administrative, budget, hygiène, actes de la vie quotidienne ; et permettront d'évaluer les compétences individuelles afin d'orienter vers des solutions possibles à l'issue. Ces jeunes ayant contractualisé un CEJ ont été hébergés dans des durées inégales, mais sont restés en moyenne 3 mois 1/2 au SAS. Les solutions de sorties ont été : logement IML, logement social, retour en famille et/ou une solution chez des tiers.

*A 7 mois de déploiement de ce dispositif, nous constatons pour ces publics fragilisés et pour lesquels aucune place dédiée n'est prévue à ce jour sur le département, l'intérêt de poursuivre l'expérimentation en faisant évoluer les modalités d'accueil, d'évaluation et de réorientation.
Ce dispositif s'inscrit pleinement dans la politique du logement d'abord.*

Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS)

La création d'une AIVS dans le Tarn et Garonne s'inscrit dans le plan logement d'abord et permet de répondre en tout point aux défis posés par la crise du logement et par l'ambition du pôle logement de l'Udaf à accroître et diversifier son activité. CRYPTO a marqué le changement de logiciel en gestion immobilière avec l'ensemble de ses fonctionnalités en terme de gérance, regroupant ainsi toute notre activité sur ce même outil. Une formation individuelle a été faite par deux salariées du pôle en charge du suivi de l'AIVS Atout Toit. Le choix de l'agence est de prioriser l'évaluation des ménages avec un temps de travail social dédié et la possibilité de conventionner avec des collectivités territoriales pour gérer le parc locatif de ces dernières.



AGENCE IMMOBILIÈRE À VOCATION SOCIALE

ATOUT TOIT

« Ensemble pour un logement accessible, stable et sécurisé ww »

- Détentrice de la carte professionnelle d'agent immobilier.
- Agréée pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.
- Labellisée par la Fapil, principal réseau national de la location solidaire.



3, boulevard Gustave Garrisson
82000 Montauban
05 63 92 22 30
aivs.atouttoit@udaf82.fr
www.udaf82.fr

Vous êtes propriétaire d'un logement ?

- Confiez-nous votre bien en toute sérénité.
- Ce que l'on fait pour vous et avec vous :
- **Valorisation de votre bien :** Nous sélectionnons des locataires solvables et assurons un suivi rigoureux du paiement des loyers.
- **Gestion locative simplifiée :** Nous prenons en charge la gestion complète de votre bien : recherche de locataires, rédaction des baux, suivi administratif.
- **Stabilité des locataires :** Nos locataires bénéficient d'un accompagnement social pour garantir leur insertion durable et éviter les impayés.
- **Sécurisation de vos revenus :** Grâce à notre partenariat avec la FAPIL et des dispositifs de médiation, nous vous assurons des revenus locatifs réguliers.

Vous êtes à la recherche d'un logement ?

- Contactez-nous dès à présent pour découvrir les solutions adaptées à votre situation.
- Ce que l'on fait pour vous et avec vous :
- **Location de logements adaptés à vos besoins :** Nous vous proposons des logements accessibles en fonction de vos ressources.
- **Accompagnement personnalisé :** Nous vous aidons à constituer votre dossier administratif et financier.
- **Stabilité et sécurité :** Une évaluation et un suivi social sont effectués dans le cadre de votre location.



Par ailleurs, le pôle n'a eu de cesse de persévérer face aux changements majeurs de pratiques, de politiques publiques et d'une inflation croissante qui ne cesse d'accroître les difficultés mais aussi l'équilibre financier du pôle. C'est dans ce contexte qu'il a été décidé depuis un an, que les locataires puissent souscrire directement aux contrats d'énergie et d'eau. Cette initiative permet également à chacun de pouvoir bénéficier des chèques énergies.



Dispositif D’Jaz

La mission de D’Jaz s’inscrit dans le cadre de la Stratégie de prévention et de protection de l’enfance 2020-2022, reprise dans les articles L.221-1 et L.222-5 du Code de l’Action Sociale et des Familles.

D’Jaz est un dispositif destiné à des jeunes majeur(e)s ayant connu un parcours au sein de l’Aide Sociale à l’Enfance (ASE), en faveur de leur insertion professionnelle et résidentielle, ainsi que de leur inclusion sociale. L’objectif de l’accompagnement global proposé est une prise d’autonomie progressive et accompagnée des jeunes majeur(e)s. Il se fonde sur une coévaluation des besoins avec le/la jeune et une individualisation de son accompagnement.

D’Jaz est un projet expérimental porté par l’Udaf 82 qui mobilise :

- Une équipe de professionnels garants d’un *Projet Personnalisé d’Accompagnement Global* pour chacun(e) des jeunes,
- Des ressources transversales à l’ensemble de ses pôles,
- Un réseau diversifié de partenaires au service des projets des jeunes accompagné(e)s.

Le total des 20 jeunes pour lesquels D’Jaz est autorisé à fonctionner n’a une nouvelle fois pas été atteint cette année. Le poste initial de « coordinateur.trice logement » se trouve remodelé suite au départ de Marie AUMAGY et à l’arrivée de Fabien DARNATIGUES, lui aussi partageant son temps entre le Pôle Logement et D’Jaz.

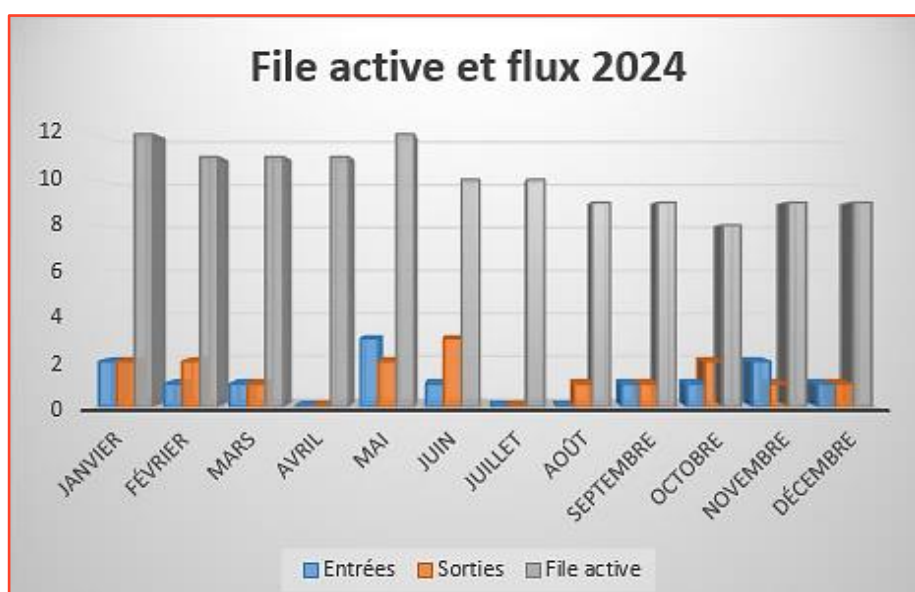
Les situations des jeunes orientés sont majoritairement plus complexes. Jusqu’alors, le « préalable habituel » à l’entrée sur le dispositif était d’avoir à minima une ébauche de projet professionnel. Désormais de nombreux jeunes présentent plusieurs vulnérabilités (handicaps, addictions, absence de projet de vie ...).

D’un point de vue technique, l’équipe est désormais structurée et en mesure de proposer des réponses ajustées à la singularité et à la complexité de chacune des situations. Cependant, ce facteur n’est pas pris en compte au niveau du budget, pourtant impacté par des aides matérielles et des temps d’interventions de la part des professionnels plus conséquents.

Le partenariat avec les deux autres opérateurs se formalise autour d’échanges de pratiques. Les ressources inter-équipes ne sont pas développées telles qu’elles étaient espérées, notamment du fait de différences d’approches entre les opérateurs et de remaniements au sein des équipes.

Mise en œuvre et expérimentation d’une colocation pouvant accueillir 3 jeunes.

Développement et formalisation de partenariats favorisant l’insertion professionnelle portés dans le cadre de l’action de la Conseillère en Insertion Professionnelle.



Glossaire :

ADAPEI : Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
ADMR : Aide à domicile en milieu rural
AEB : Accompagnement Educatif et Budgétaire
AEMO : Action éducative en milieu ouvert
AFC : Associations familiales catholiques
AIVS : Agence immobilière à vocation sociale
ANAH : Agence nationale amélioration habitat
APAS : Association promotion autonomie et santé
ARS : Agence régionale santé
ASE : Aide sociale à l'enfance
ASLL : Accompagnement Social Lié au Logement
AVVC : Aide Universelle d'Urgence aux Victimes de Violences Conjugales
BDF : Banque de France
BPI : Bénéficiaires de la Protection Internationale
CAF : Caisse d'allocations familiales
CARSAT : Caisse assurance retraite santé au travail
CCAS : Centre communal d'action sociale
CCMSA : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole
CD : Conseil Départemental
CDAD : Conseil départemental de l'accès aux droits
CDAFAL : Conseil départemental des associations familiales laïques
CDCA : Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
CDEF : Centre départemental de l'enfance et de la famille
CDU : Commission des usagers
CEJRR : Contrat d'engagement Jeune – Jeune en rupture
CIAS : Centre intercommunal d'action sociale
CIDFF : Centre d'information sur le droit des femmes et des familles
CLSM : Conseil local de santé mentale
CLSPDR : Comité Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation
CMP : Centre médico-psychologique
CNAPE : Convention nationale des associations de protection de l'enfance
CNDPF : Carrefour national des délégués aux prestations familiales
CNSA : Conseil nationale de solidarité pour l'autonomie
CODAMUPS : Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
CPRAF : Cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles
CRFPFD : Centre régional de formation et de perfectionnement aux fonctions de direction
CSAPA : Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie
CTS : Conseil territorial santé
DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination
DPF : Délégué aux Prestations Familiales
EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant
EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EMF : Espace médiation familiale
EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale
ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail
ESSMS : Etablissement services sociaux et médico-sociaux
FSL : Fonds de solidarité pour le logement
GED : Groupement d'évaluation départemental
GMCA : Grand Montauban Communauté d'Agglomération
GOS CLSM : Groupe Opérationnel de Suivi du Comité Local de Santé Mental
HU : Hébergement d'urgence
IEM : Institut d'Education Motrice
IME : Institut Médico-Educatif
ISTF : Information soutien aux tuteurs familiaux
JPA : Jeunesse au Plein Air
MAIA : Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer
MAM : Maison d'assistant.es maternel.les
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
MDS : Maison départementale des solidarités
MFR : Maison familiale rurale
MJAGBF : Mesure judiciaire d'accompagnement à la gestion du budget familial
MJPM : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs
MSAP : Maison de service au public
PCB : Point conseil budget
PCPE : Pôle de compétences et de prestations externalisées
PDSA : Permanence des soins ambulatoires
PLDA : Plan local de développement associatif
PRS : Projet Régional de Santé
PSL : Plan Stratégique Local
PTSM : Projet territorial santé mentale
RU : Représentant des Usagers
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SEHOC : Sauvegarde de l'Enfance Haute Occitanie
SESSAD : Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SIAO : Service intégré de l'accueil et de l'orientation
SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation
TGH : Tarn Garonne Habitat
TUPH : Transports urgents pré hospitaliers
UNAFAM : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
VIF : Violences intra-familiales